

**Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, 2008**

**Rapport du Directeur général**

**Annexe**

# **La situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

**Bureau international du Travail Genève**

ISBN 978-92-2-219506-0  
ISSN 0251-3218

---

*Première édition 2008*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org) ou par notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

## Table des matières

---

	<i>Page</i>
Préface .....	v
1. Introduction .....	1
2. Reprise des négociations de paix sur fond de problèmes sociaux et de marché de l'emploi déprimé.....	3
Un marché de l'emploi déprimé .....	3
Pauvreté et dépendance alimentaire .....	3
L'isolement de Gaza .....	4
L'insécurité permanente des citoyens palestiniens et israéliens .....	4
L'effet paralysant des bouclages .....	4
Les colonies continuent à s'étendre .....	5
Amélioration de la situation budgétaire.....	5
Un plan de réforme et de développement pour la Palestine.....	5
La dynamique d'Annapolis.....	5
L'opinion publique est favorable aux négociations de paix mais reste pessimiste quant à leur issue .....	6
Ligue des Etats arabes .....	6
3. Les bouclages et contrôles très stricts restreignent les déplacements et le passage .....	8
Les bouclages internes s'intensifient sur la Rive occidentale.....	9
Barrière de séparation sur la Rive occidentale .....	11
Un régime de permis systématiquement arbitraire aggrave les bouclages matériels... ..	14
L'isolement total de Gaza donne lieu à un effondrement socio-économique .....	15
Violence, problèmes de sécurité et impact sur l'activité économique.....	17
Augmentation du nombre de colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés .....	19
Conséquences pour le redressement socio-économique.....	21
Discrimination et crise d'identité dans le Golan syrien occupé .....	22
4. Les travailleurs arabes victimes de la crise de l'emploi dans les territoires occupés .....	24
Des revenus moyens en baisse.....	24
Le nombre de personnes qui travaillent augmente mais la pauvreté progresse .....	24
Plus d'emplois dans des activités à faible productivité .....	27

L'emploi en Israël et dans les colonies .....	27
Perte de compétitivité .....	28
Forte hausse des prix à la consommation et baisse du pouvoir d'achat .....	28
Les problèmes d'emploi des jeunes, de plus en plus nombreux sur le marché du travail .....	29
Précarité des conditions de travail et des droits au travail.....	30
Protection juridique des travailleurs palestiniens dans les colonies et les zones industrielles .....	31
5. Liberté d'association et dialogue social .....	33
6. Conclusions .....	35
Références .....	37
Annexe. Liste des interlocuteurs.....	41

## Préface

---

Conformément à la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66<sup>e</sup> session (1980), j'ai envoyé de nouveau une mission de haut niveau en Israël, dans les territoires arabes occupés et en République arabe syrienne, ainsi qu'à l'Organisation arabe du travail et à la Ligue des Etats arabes au Caire. Cette fois encore, la délégation a bénéficié de la pleine coopération de toutes les parties intéressées, ce dont je suis très reconnaissant. Voilà qui confirme l'ample soutien apporté aux valeurs incarnées par l'OIT dans les situations de conflit.

La mission du BIT a eu des entretiens approfondis avec de nombreux interlocuteurs: représentants de l'Autorité palestinienne et des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les territoires occupés, mandants en Israël et en République arabe syrienne, représentants des Nations Unies et de diverses organisations internationales et non gouvernementales. A propos de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, tous ont donné des informations et des indications précieuses pour la préparation du présent rapport.

Le rapport décrit une situation de l'emploi et du travail très dégradée. Le sort du peuple palestinien n'a pas connu d'amélioration fondamentale. Au contraire, à bien des égards, il s'est détérioré d'une façon alarmante. En raison du bouclage presque total de la bande de Gaza après la dislocation du gouvernement d'unité nationale et des entraves persistantes à la circulation des personnes et des biens sur la Rive occidentale et à Jérusalem-Est, la vie économique et politique est extrêmement fragmentée. Une personne sur trois en âge de travailler occupe un emploi. Les entreprises ferment ou fonctionnent bien en deçà de leurs capacités. Les nouveaux investissements sont différés. Environ la moitié de la population palestinienne dépend de l'aide alimentaire internationale, situation qui est devenue encore plus critique du fait de l'augmentation des prix alimentaires. De plus, le chômage des jeunes qualifiés, en particulier des femmes, reste élevé.

Le nombre des travailleurs pauvres s'accroît, celui des véritables emplois recule et la frustration grandit.

Seule la situation des fonctionnaires s'est améliorée depuis l'année dernière, à la suite des efforts conjugués de l'Autorité palestinienne, du Quatuor du Moyen-Orient et des donateurs. Grâce à de nouveaux apports de liquidités, les indicateurs économiques et sociaux se sont légèrement améliorés pendant le deuxième semestre de 2007.

Les incursions militaires et les échanges de tirs répétés ont accru dramatiquement le nombre des victimes civiles, dont des enfants palestiniens et israéliens, dans la bande de Gaza, sur la Rive occidentale et en Israël.

Il ne fait aucun doute que, avec l'action militaire dévastatrice et le maintien du réseau dense de restrictions à la circulation, les difficultés économiques et sociales s'accroissent dans les territoires arabes occupés.

L'année 2008 a été annoncée comme décisive pour la paix. Les négociations directes entre les parties se sont intensifiées à la suite de l'engagement de parvenir à un accord avant la fin de l'année.

A Annapolis, dans le texte d'un accord que le Président Bush a lu, le Président Abbas et le Premier ministre Olmert ont déclaré ce qui suit: «Nous sommes déterminés à mettre un terme aux effusions de sang, aux souffrances et à des décennies de conflit entre nos peuples, et à instaurer une nouvelle ère de paix, fondée sur la liberté, la sécurité, la justice, la dignité, le respect et la reconnaissance mutuelle.» (La Maison Blanche, 27 nov. 2007.)

A Damas, en mars 2008, les chefs d'Etats arabes ont renouvelé leur offre, formulée en 2002, d'une initiative de paix arabe, et ont demandé un réexamen à la lumière des négociations en cours.

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dans son message au Sommet de la Ligue des Etats arabes, a réaffirmé son engagement en faveur d'une paix juste, durable et globale, de la fin de l'occupation et de la création d'un Etat palestinien vivant en paix et en sécurité à côté d'Israël, et a appelé de ses vœux une stratégie différente et plus positive pour Gaza (Nations Unies, 2008a).

En mars 2008, la présidence de l'Union européenne a exprimé son soutien total aux négociations de paix d'Annapolis. Elle a souligné «la nécessité d'obtenir rapidement des résultats tangibles sur le terrain afin de soutenir les négociations» et déclaré ce qui suit: «Il est indispensable que les deux parties prennent des mesures pour mettre en œuvre les obligations que leur impose la Feuille de route afin que la population, tant israélienne que palestinienne, la région et la communauté internationale tout entière maintiennent leur confiance et leur soutien.» (Conseil de l'Union européenne, 14 mars 2008.)

Il convient d'accueillir avec satisfaction tous ces efforts, et la mobilisation de l'appui international.

Toutefois, comme le présent rapport le précise, beaucoup d'interlocuteurs ont partagé les préoccupations de la mission du BIT suscitées par le danger d'un écart grandissant entre, d'une part, les pourparlers de paix, qui ne se sont traduits que par des progrès modestes à ce jour, et, d'autre part, la persistance des «réalités du terrain» – bouclages, incursions militaires, postes de contrôle, système de permis, patience sans bornes nécessaire pour franchir la barrière de séparation, poursuite des constructions dans les colonies, routes réservées aux seuls colons, y compris la séparation croissante de Jérusalem-Est et du territoire palestinien. Le sentiment d'une punition collective continue d'être généralisé dans les territoires arabes occupés.

L'écart est béant entre le quotidien des Palestiniens, qui vivent sous l'occupation et qui surmontent cette épreuve avec beaucoup de courage et de dignité, et la vie normale à laquelle ils aspirent. Il ne faut pas perdre de vue que, au cœur de la résolution de ce conflit de longue date, il y a l'aspiration des hommes, des femmes, des enfants, des parents, des personnes âgées à mener une vie normale et à utiliser leurs compétences et leur énergie pour améliorer leur condition.

Cette aspiration n'est pas particulière à la situation palestinienne. En fait, elle est universelle. Cela est reflété dans la Constitution de l'OIT et dans ce que nous appelons le «travail décent», un travail dans des conditions de liberté, de dignité, d'équité et de

sécurité permettant à tous les êtres humains, quels que soient leur race, conviction ou sexe, de rechercher tant leur bien-être matériel que leur épanouissement spirituel. Ce sont ces valeurs qui inspirent le BIT dans la préparation de son évaluation annuelle de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

L'OIT continuera de s'appuyer sur ces valeurs universelles pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à un règlement juste et durable du conflit, avec la ferme conviction que le travail décent pour tous dans les territoires arabes occupés et en Israël est un élément essentiel de la paix.

Avril 2008

Juan Somavia  
Directeur général

---

## 1. Introduction

1. Conformément à la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66<sup>e</sup> session (1980), le Directeur général a envoyé cette année encore une mission en Israël et dans les territoires arabes occupés pour faire une évaluation aussi complète que possible de la situation des travailleurs des territoires (c'est-à-dire la Rive occidentale, y compris Jérusalem-Est, la bande de Gaza et le Golan syrien occupé)<sup>1</sup>. Une autre mission a été envoyée en République arabe syrienne et en Egypte pour mieux approfondir les perspectives régionales.

2. Les représentants du Directeur général ont été guidés par les principes et objectifs énoncés dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, y compris la Déclaration de Philadelphie, par les normes et résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail et par les principes établis par les organes de contrôle de l'OIT. Comme indiqué dans la résolution de 1980, les questions de fond en jeu sont, entre autres, l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des territoires arabes occupés, la liberté syndicale et les droits syndicaux de ces travailleurs, ainsi que les dommages psychologiques, spirituels et matériels causés aux travailleurs arabes de Palestine et des autres territoires arabes occupés par la politique de colonisation israélienne. Cette approche donne tout le poids voulu aux principes et droits au travail qui, avec l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, constituent les piliers de l'Agenda du travail décent. Ainsi, le présent rapport tient compte de la législation applicable et des informations obtenues concernant les réalités du terrain pour ce qui touche à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

3. En examinant l'ensemble des questions en jeu, tant pendant la mission qu'au cours de la préparation du présent rapport, les représentants du Directeur général ont gardé à l'esprit, comme ils l'ont toujours fait, les normes pertinentes du droit international, en particulier la Convention de La Haye de 1907 (qui concerne les lois et coutumes de la guerre sur terre) et la quatrième Convention de Genève de 1949 (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre), dont Israël est cosignataire. Ils ont aussi gardé à l'esprit la conclusion à laquelle est parvenue la Cour internationale de Justice dans un avis consultatif du 9 juillet 2004, à savoir que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant, instruments qui ont tous été ratifiés par Israël, sont applicables aux actes d'un Etat agissant dans l'exercice de sa compétence en dehors de son propre territoire (CIJ, 2004)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme il a été indiqué dans les rapports précédents, le Golan est occupé par Israël depuis 1967 et a été annexé unilatéralement par ce pays en 1981. La position du gouvernement israélien à l'égard du Golan a été exprimée dans les termes suivants: «La mission du BIT a pour objet de rassembler des informations pour le rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés. La position du gouvernement d'Israël est que le Golan, auquel ont été appliquées la loi, la juridiction et l'administration israéliennes, ne constitue pas un tel territoire. A la lumière de cette considération, l'autorisation de visiter le Golan a été accordée à la mission du BIT en signe de bonne volonté et sous toute réserve. La décision de faciliter une telle visite officielle ne doit pas constituer un précédent et ne contrevient nullement à la position du gouvernement d'Israël.» Le 17 décembre 1981, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 497, qui demande à Israël de revenir sur sa décision d'annexer le Golan qui n'a jamais été reconnue par les Nations Unies.

<sup>2</sup> Voir les paragraphes 111 à 113 de l'avis consultatif.



4. Comme les années précédentes, les missions ont aussi tenu compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.
5. Le Directeur général a confié la mission, qui a séjourné en Israël et dans les territoires arabes occupés du 29 mars au 5 avril 2008<sup>3</sup>, à Friedrich Buttler, en tant que son représentant spécial, Philippe Egger, directeur adjoint du Cabinet du Directeur général, Tariq Haq, spécialiste de l'emploi au bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes à Beyrouth et Martin Oelz, juriste du Département des normes internationales du travail. Rasha El Shurafa, représentante par intérim de l'OIT pour la Rive occidentale et Gaza, s'est acquittée de tous les préparatifs de la mission, dont elle était membre à part entière.
6. Au cours de la mission, les représentants du Directeur général ont eu de nombreux entretiens et réunions avec des interlocuteurs israéliens, palestiniens et syriens<sup>4</sup>. Ils ont rencontré des représentants de divers ministères de l'Autorité palestinienne et du gouvernement d'Israël, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, d'organisations non gouvernementales, d'instituts de recherche et d'organisations de femmes, ainsi que des dirigeants communautaires. La mission a consulté aussi des représentants de la communauté de donateurs, des Nations Unies et d'autres organisations internationales.
7. Friedrich Buttler, Nada Al Nashif, directrice régionale pour les Etats arabes, et Philippe Egger ont été chargés de la mission qui s'est rendue en République arabe syrienne le 6 avril 2008 afin de consulter le gouvernement syrien et les organisations de travailleurs et d'employeurs, et en Egypte le 7 avril 2008 pour rencontrer des représentants de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation arabe du travail.
8. Le Directeur général est particulièrement reconnaissant à toutes les parties concernées et tient à souligner que ses représentants ont bénéficié, comme cela a toujours été le cas, de la pleine coopération de l'ensemble des parties, tant du côté arabe que du côté israélien, ainsi que des représentants des organisations du système des Nations Unies, pour obtenir les informations factuelles sur lesquelles se fonde le présent rapport. Il sait également gré aux autorités de la République arabe syrienne, à la Ligue des Etats arabes et à la Confédération internationale des syndicats arabes, qui ont présenté des rapports, du concours sans réserve qu'elles ont apporté à ses représentants.
9. Le présent rapport se fonde sur les informations que les missions susmentionnées ont obtenues sur place, sur les documents remis par les interlocuteurs des missions et sur d'autres documents accessibles à tous. Pour examiner la situation des travailleurs arabes des territoires occupés, la mission a procédé de façon impartiale et objective.

---

<sup>3</sup> Ümit Efendioğlu, membre du Cabinet du Directeur général, a été nommée membre de la mission. Elle a pris part à la préparation du rapport mais n'a pas pu participer à la mission comme prévu.

<sup>4</sup> On trouvera une liste de ces interlocuteurs dans l'annexe au présent rapport.

---

## **2. Reprise des négociations de paix sur fond de problèmes sociaux et de marché de l'emploi déprimé**

10. Au début de 2008, la mission annuelle du Directeur général a de nouveau été témoin d'une situation de l'emploi très dégradée et de graves problèmes sociaux dans les territoires arabes occupés. Le peuple palestinien, le marché du travail et l'économie ont durement souffert des bouclages de plus en plus stricts et des restrictions de plus en plus dures imposées à la circulation des personnes et des marchandises au cours des huit dernières années. Palestiniens et Israéliens sont encore régulièrement la cible d'attaques et d'assassinats. Du fait de l'isolement presque total de Gaza depuis le 15 juin 2007, c'est-à-dire depuis la prise de contrôle effective du territoire par le Hamas, la crise humanitaire menace. La communauté internationale fournit un important soutien politique et financier à l'Autorité palestinienne. La Conférence d'Annapolis qui a eu lieu le 27 novembre 2007 a relancé les négociations directes entre le Président Abbas et le Premier ministre Olmert.

11. Il reste à savoir si ces négociations peuvent aboutir à des résultats qui changeront de manière significative les conditions de vie des Palestiniens et restaurer leur confiance en la capacité de leurs dirigeants et de leurs institutions de promouvoir un Etat indépendant et démocratique, coexistant pacifiquement avec ses voisins et attaché au bien-être de son peuple, conformément à la Feuille de route du 30 avril 2003.

### **Un marché de l'emploi déprimé**

12. La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, que ce soit sur le plan de l'emploi et des conditions de travail ou sur le plan social en général, demeurait mauvaise en avril 2008, date de la mission du BIT dans la région. Selon les dernières données disponibles, une personne en âge de travailler (15 ans et plus) sur trois occupait un emploi (selon la définition du BIT) à temps plein ou partiel et le taux de chômage restait supérieur à 20 pour cent. Le nombre de Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies israéliennes sur une base journalière ou à titre temporaire était en légère hausse (environ 66 000 à la fin de 2007). En 2007, le PIB par habitant n'a pas dépassé 1 178 dollars, soit quelque 27 pour cent de moins qu'en 1999, année record.

### **Pauvreté et dépendance alimentaire**

13. En novembre 2007, le taux de pauvreté extrême s'élevait à 40 pour cent à Gaza et à 19 pour cent sur la Rive occidentale, ce qui constitue une certaine amélioration par rapport à novembre 2006 (ce qui tient principalement au fait que les fonctionnaires ont recommencé à être payés), mais reste très élevé (Near East Consulting, 2007).

14. Environ la moitié des ménages palestiniens dépendent de l'aide alimentaire fournie par la communauté internationale. Faute de revenus et d'emplois suffisants, quelque 80 pour cent des ménages de Gaza (soit 1,3 million de personnes) et 33 pour cent de ceux de la Rive occidentale (700 000 personnes) dépendent de l'aide alimentaire internationale. En 2006, les donateurs ont versé 1,4 milliard de dollars au titre de l'assistance aux territoires palestiniens occupés, soit l'équivalent de 34,6 pour cent du revenu national brut de la Palestine (OCDE, 2008), un des taux les plus élevés au monde.

## L'isolement de Gaza

15. La bande de Gaza est complètement isolée depuis le contrôle effectif du territoire par le Hamas (juin 2007). Par souci d'éviter une crise humanitaire majeure, l'entrée d'un faible volume d'aide humanitaire est autorisée par intermittence. Dans le secteur privé, l'emploi et l'activité sont presque complètement paralysés. Les employés de l'Autorité palestinienne perçoivent de nouveau leurs salaires, mais les fonctionnaires affiliés au Hamas ont été invités à ne pas reprendre leurs fonctions. La mission du BIT a été informée que le Hamas a pris le contrôle des locaux et des activités de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), dont le siège a depuis été détruit par les Forces de défense israéliennes (FDI) au cours d'incursions à Gaza.

16. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, avec lequel la mission s'est entretenue à Jérusalem, a préconisé d'adopter «une autre stratégie, plus constructive, en ce qui concerne Gaza» et de faire porter les efforts sur la reprise d'une vie économique normale pour la population, tout en cherchant à parvenir à des arrangements qui garantissent la sécurité d'Israël, de l'Égypte et des Palestiniens, et en appuyant l'Autorité palestinienne légitime. Selon lui, il faut mettre en place des conditions propices à la réouverture des points de passage (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2008).

## L'insécurité permanente des citoyens palestiniens et israéliens

17. Les civils palestiniens comme israéliens vivent dans une insécurité permanente, mais les Palestiniens en subissent les conséquences beaucoup plus lourdement dans leur quotidien, comme l'indique le présent rapport. Les incursions répétées des FDI à Gaza et sur la Rive occidentale font presque quotidiennement des victimes. Au premier trimestre de cette année, 296 Palestiniens ont été tués, soit presque six fois plus qu'au premier trimestre 2007. Des obus de mortier et des roquettes continuent d'être lancés de Gaza contre Israël, occasionnant des victimes et des dommages matériels. Durant les trois premiers mois de l'année 2008, on a compté 11 morts du côté israélien. Du fait du perfectionnement des armements, les civils israéliens vivant dans un rayon de 25 km autour de la partie septentrionale de Gaza, soit 135 000 personnes environ, sont sous la menace de bombardements. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a condamné ces frappes aveugles prenant pour cible les populations civiles en Israël et dans les territoires occupés. L'Autorité palestinienne reconstitue ses forces de sécurité afin de restaurer l'ordre public dans les zones étant sous son autorité directe.

## L'effet paralysant des bouclages

18. Les restrictions multiples imposées par la puissance occupante, qui font obstacle à la circulation et rendent difficile l'accès à certaines zones, contribuent beaucoup à la dépression de l'économie et du marché du travail. Près de 600 obstacles routiers à la circulation des personnes étaient en place au début de 2008, cependant que la construction de la barrière de séparation se poursuivait (environ 57 pour cent de la barrière a été érigé à ce jour) et qu'un vaste système de permis régit tous les aspects de la vie (résidence, déplacements, emploi, regroupement familial). De longues heures d'attente aux postes de contrôle des Forces de défense israéliennes sont le lot quotidien de la plupart des Palestiniens de la Rive occidentale, laquelle est de plus en plus

fragmentée en zones isolées et non viables d'un point de vue économique, séparées par des postes de contrôle et des routes réservées aux seuls colons.

## Les colonies continuent à s'étendre

19. L'extension des colonies et la fragmentation de la Rive occidentale qui en résulte restreignent énormément l'accès des Palestiniens aux ressources productives et à l'emploi ainsi que la circulation des personnes et des marchandises. A la fin de 2006, quelque 450 000 citoyens israéliens vivaient dans des colonies établies dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et la Rive occidentale, et quelque 17 000 dans le Golan syrien occupé. La construction d'infrastructures et de logements dans les colonies s'est poursuivie activement en 2007 et au début de 2008 malgré les appels répétés de la communauté internationale pour qu'un terme soit mis à ces constructions et à l'établissement de colonies dans les territoires occupés.

## Amélioration de la situation budgétaire

20. Le gouvernement intérimaire désigné par le Président Abbas en juin 2007 et dirigé par le Premier ministre Salam Fayyad a reçu l'appui du Quatuor. L'Autorité palestinienne a recommencé à bénéficier du soutien direct des donateurs en juillet 2007 et le transfert des recettes fiscales collectées par Israël en son nom a repris. Au début de l'année 2008, l'Autorité palestinienne versait régulièrement les salaires des fonctionnaires, y compris les arriérés de 2006 et du début de 2007. Grâce à la reprise du soutien des donateurs, le gouvernement a pris des mesures décisives afin de réduire progressivement le déficit budgétaire (qui devrait s'élever à 24,5 pour cent du PIB en 2008) et de permettre une meilleure maîtrise des salaires.

## Un plan de réforme et de développement pour la Palestine

21. L'Autorité palestinienne a élaboré un plan triennal de réforme et de développement (PRDP) (2008-2010) intitulé *Building a Palestinian State: Towards peace and prosperity* (Construire un Etat palestinien: progresser vers la paix et la prospérité). Ce plan s'articule autour de trois grands thèmes: la gouvernance et la sécurité; des mesures budgétaires visant à réduire le déficit et à accroître les dépenses de développement; le renforcement du secteur privé. La présidence (France) et les coprésidences (Commission européenne, Norvège et Tony Blair) de la Conférence internationale des donateurs réunie à Paris le 17 décembre 2007 se sont félicitées de ce plan et ont reçu des promesses de dons à hauteur de 7,4 milliards de dollars de 87 pays et organisations internationales. Ces promesses portent sur différents types de ressources et comprennent notamment de nouveaux engagements et des engagements sous conditions. Le document souligne qu'il est nécessaire de prendre des mesures tangibles et immédiates dans l'esprit de l'accord d'Annapolis. L'Autorité palestinienne met actuellement en œuvre ce plan qui constitue sa stratégie générale. Une importante conférence sur l'investissement en Palestine aura lieu en mai 2008 à Bethléem, afin d'examiner les possibilités d'investissement et d'établir des partenariats entre les Palestiniens et le monde des affaires.

## La dynamique d'Annapolis

22. A la suite de la Conférence d'Annapolis convoquée par le Président Bush le 27 novembre 2007, le Premier ministre Ehud Olmert et le Président Mahmoud Abbas

sont convenus d'entamer des négociations intensives, suivies et permanentes et de ne ménager aucun effort pour conclure un accord avant la fin de 2008 (La Maison Blanche, 2007).

23. Les parties prenantes ont entamé des discussions et des négociations intensives au plus haut niveau, principalement sur trois thèmes: questions de sécurité, amélioration de la condition des Palestiniens et négociations politiques. Le 30 mars 2008, la Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Condoleeza Rice, s'est rendue dans la région pour la quatorzième fois en quinze mois. A cette occasion, Israël a annoncé un ensemble de mesures destinées à améliorer la condition des Palestiniens, notamment la suppression de 50 obstacles bloquant les accès routiers et une augmentation du nombre de Palestiniens autorisés à travailler en Israël. La Secrétaire d'Etat a déclaré que les Etats-Unis suivraient de très près l'évolution de la situation (Cooper, 2008). Le 7 avril 2008, le Premier ministre Olmert et le Président Abbas se sont de nouveau rencontrés pour accélérer le rythme des négociations.

### L'opinion publique est favorable aux négociations de paix mais reste pessimiste quant à leur issue

24. Des sondages sont régulièrement effectués auprès de l'opinion publique palestinienne. L'enquête la plus récente de l'institut PCPSR (*Palestinian Centre for Policy and Survey Research*) a été réalisée entre le 13 et le 15 mars 2008. La grande majorité des personnes interrogées (66 pour cent) restent favorables aux négociations de paix, à la normalisation des relations avec Israël, à la fin de l'occupation des territoires palestiniens et à la création d'un Etat palestinien mais 80 pour cent estiment que les négociations en cours, initiées à la suite de la Conférence d'Annapolis, n'aboutiront pas. Une large majorité (68 pour cent) désapprouve la prise de contrôle de Gaza par le Hamas, effectuée dans la violence, mais 49 pour cent des personnes interrogées continuent de soutenir un gouvernement d'unité nationale dirigé par le Premier ministre Haniyeh et 38 pour cent le gouvernement du Premier ministre Fayyad. La cote de popularité du Président Abbas est tombée de 50 pour cent en décembre 2007 à 41 pour cent.

25. Saeb Erakat, un des négociateurs de l'Autorité palestinienne, a déclaré à la mission du BIT: «Je crois vraiment que 2008 peut être une année de paix. Le temps des décisions est venu. L'Autorité palestinienne doit regagner la confiance du peuple. Les Palestiniens veulent des résultats concrets.»

26. Faisant référence aux mesures annoncées par Israël le 30 mars 2008, Ghassan Khatib, analyste politique palestinien et ancien ministre du Travail et de la Planification, estime que les gesticulations sans effet sur la vie de la population sont très dangereuses (Khatib, 2008).

### Ligue des Etats arabes

27. A la 35<sup>e</sup> session de la Conférence arabe du travail qui s'est tenue à Charm el-Cheikh les 23 et 24 février 2008, les ministres du travail et les représentants des travailleurs et des employeurs du monde arabe se sont déclarés solidaires de la Palestine et ont recommandé que soit respectée la légitimité internationale pour trouver une solution à la question palestinienne sur la base des principes énoncés lors des sommets arabes et ont réaffirmé que les pays arabes sont déterminés à poursuivre par tous les moyens leurs efforts pour établir une paix fondée sur la justice (Conférence arabe du travail, 2008).

28. Pendant le Sommet de la Ligue des Etats arabes, qui a eu lieu à Damas les 29 et 30 mars 2008, les Etats membres ont déclaré que l'offre faite à Israël en 2002 dans le cadre de l'initiative de paix arabe est subordonnée au respect par ce pays des engagements qu'il a pris dans le cadre des résolutions internationales visant à établir la paix dans la région (Al-Jazira, 2008). Les dirigeants arabes ont indiqué qu'ils reconsidéreraient cette offre, vu le peu de progrès enregistrés du côté d'Israël eu égard à ses engagements, et ont décidé qu'ils commenceraient à examiner la situation au milieu de 2008 afin de déterminer si l'offre devait être retirée ou non.

29. Dans le discours qu'il a prononcé au Sommet, le Président palestinien Mahmoud Abbas s'est dit pessimiste au sujet des négociations de paix israélo-palestiniennes lancées en novembre 2007 qui, selon lui, «ne peuvent se poursuivre pendant que les bulldozers israéliens dévorent notre terre pour y construire des colonies et qu'Israël mène quotidiennement des opérations militaires». Il a averti que «si nous ne trouvons pas de solution d'ici la fin de cette année, l'ensemble de la région risque de connaître une nouvelle phase de tensions et de ne plus croire en la paix» (*Haaretz*, 2008).

30. Durant sa rencontre avec la mission du BIT, l'ambassadeur Sobeih, secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes, a rappelé le cadre juridique international dans lequel doivent s'inscrire les négociations de paix, ce qui exclut l'usage de la force et «la loi du plus fort» qui prévalent dans les territoires occupés. Il a condamné les actions prenant pour cible les civils, qu'ils soient Israéliens ou Palestiniens. Par ailleurs, il a souligné que les négociations en cours doivent, conformément au cadre juridique international en vigueur, favoriser le respect et la réconciliation qui sont indispensables. Il a rappelé que l'injustice engendre l'injustice. Il a recommandé qu'il soit mis un terme aux sanctions collectives qui se traduisent par une situation humanitaire critique pour le peuple palestinien. Tant que ces problèmes perdureront, il sera extrêmement dangereux, pour toutes les parties prenantes, de parler de paix.

---

### **3. Les bouclages et contrôles très stricts restreignent les déplacements et le passage**

31. Les mouvements des personnes et des biens entre la Rive occidentale et Gaza et à l'intérieur de ces deux territoires sont fortement limités par les mesures de bouclage. Au nombre des restrictions mises en place sur la Rive occidentale figurent les postes de contrôle, les barrages routiers, les barrières métalliques, les remblais et murs de terre, les barrières routières et les tranchées, en plus de la barrière de séparation, dont la construction se poursuit sur la Rive occidentale, principalement à l'est de la ligne d'armistice de 1949 (la Ligne verte). Le bouclage externe de la Rive occidentale s'accroît, tandis que Gaza est véritablement isolée du reste du monde. Les installations de barrières sont également renforcées par des procédures administratives complexes, dont un système de permis très restrictif.

32. Le gouvernement israélien déclare que son régime de bouclage et de restriction des déplacements est nécessaire pour protéger les citoyens israéliens des attaques de militants palestiniens, mais les Palestiniens, les Nations Unies, les donateurs et les organisations de défense des droits de l'homme s'accordent largement à penser que ce système est disproportionné par rapport à la menace, et qu'il équivaut à une punition collective. En outre, la Banque mondiale signale, d'une part, que les restrictions imposées aux déplacements et au passage servent à renforcer et protéger la colonisation illégale et, d'autre part, que les colons israéliens peuvent se déplacer assez librement sur la Rive occidentale (Banque mondiale, 2007a). Les restrictions qui entravent la liberté de circulation morcellent les communautés palestiniennes et paralysent l'accès aux terres, aux entreprises et aux lieux de travail, ainsi qu'aux services sociaux de base, tout en rendant les Palestiniens plus tributaires de l'aide, du fait de la dégradation de la situation socio-économique.

33. Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale a récemment exprimé sa vive préoccupation au sujet «des restrictions importantes de la liberté de circulation dans les territoires palestiniens occupés, qui visent un groupe national ou ethnique donné, en particulier au moyen du mur, des postes de contrôle, des restrictions de la circulation sur certaines routes et du système de permis, qui sont à l'origine de graves difficultés et ont eu des effets hautement préjudiciables sur la jouissance des droits de l'homme par les Palestiniens, en particulier leurs droits à la liberté de circulation, à la vie familiale, au travail, à l'éducation et à la santé» (CERD, 2007).

34. L'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, quels que soient la race, la couleur, le sexe, la religion, l'ascendance nationale, l'opinion politique ou l'origine sociale, est un élément essentiel du droit au travail et figure parmi les principes et droits fondamentaux de l'OIT. Compte tenu des informations rassemblées et des discussions qui se sont tenues, la mission tient à exprimer son inquiétude devant le système de bouclage et de permis imposé aux Palestiniens et Palestiniennes qui n'ont toujours pas des chances égales de chercher un emploi, d'exercer leurs activités et de diriger leurs affaires de façon économiquement viable, ni d'acquérir l'éducation et la formation auxquelles ils aspirent. Les organes de contrôle de l'OIT soutiennent invariablement que, lorsque des mesures entravant l'accès à l'emploi et à la profession sont adoptées pour assurer la sécurité de l'Etat, elles ne doivent pas être prises seulement en fonction de l'appartenance à un groupe ou à une collectivité déterminés, sinon elles sont discriminatoires (BIT, 1996).

35. Pour de nombreux observateurs, les restrictions mises en place vont au-delà de ce que pourraient justifier les principes de nécessité et de proportionnalité en application du droit international. Elles sont par ailleurs jugées contraires aux obligations qui incombent à la puissance occupante de répondre aux besoins de la population dans les territoires occupés et de s'abstenir de tout châtement collectif (HCR, 2008a; B'Tselem, 2007a). En ce qui concerne les bouclages résultant de la construction de la barrière de séparation, la Cour internationale de Justice a conclu qu'Israël ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui établit le droit de circuler librement sur le territoire d'un Etat et d'y choisir librement sa résidence (CIJ, 2004). Pour B'Tselem, «la liberté de circulation des Palestiniens n'est plus un droit fondamental de l'homme mais un privilège qu'Israël accorde ou retire à son gré» (B'Tselem, 2007b).

## Les bouclages internes s'intensifient sur la Rive occidentale

36. La Conférence d'Annapolis et les pourparlers de paix qui ont suivi ont mis l'accent sur la nécessité pour Israël d'alléger les restrictions imposées à la libre circulation des personnes et des biens sur la Rive occidentale et à Gaza. Le Plan palestinien de réforme et de développement 2008-2010, tel qu'approuvé par la Conférence des donateurs qui a eu lieu à Paris en décembre 2007, est étroitement lié à la levée des bouclages. Le tableau 3.1 indique les mesures de bouclage prises à différents intervalles dans les divers districts de la Rive occidentale depuis octobre 2006, ainsi que le nombre de travailleurs touchés par ces mesures dans chaque district.

**Tableau 3.1. Mesures de bouclage interne (obstacles matériels) prises dans les différents districts de la Rive occidentale, et estimation du nombre de travailleurs touchés par ces mesures**

Nombre de mesures de bouclage en:	Bethléem	Hébron	Jénine	Jéricho	Jérusalem	Naplouse	Qalqiya	Ramallah	Salfit	Tubas	Tulkarem	Total
Octobre 2006	39	203	17	12	36	78	16	62	30	8	22	523
Avril 2007	37	218	14	15	36	84	14	70	30	8	21	547
Septembre 2007	29	188	17	12	40	106	20	83	32	9	27	563
Décembre 2007	30	191	17	11	40	102	20	82	33	10	22	558
Nombre de travailleurs touchés (en 2007)	44 712	125 893	63 710	11 064	91 529	80 836	22 155	66 735	15 623	11 005	43 036	576 298

Source: BCAAH: Cartes des bouclages mis en place sur la Rive occidentale, 2007a, consultable à l'adresse: [www.ochaopt.org](http://www.ochaopt.org); données du PCBS relatives à la population active, 2008.



37. Le nombre de mesures de bouclage interne s'est accru au cours de l'année 2007, pour s'établir à 558 au total en décembre 2007. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) indique que le nombre de ces obstacles a encore augmenté, pour passer à 580 en février 2008 (BCAH, 2008a), ce qui est contraire à l'esprit d'une relance du processus de paix. Hébron, au sud, et Naplouse, au nord, qui comptent les plus importantes populations actives, demeurent les villes les plus isolées et les plus fermées de la Rive occidentale.

38. En décembre 2007, la vieille ville d'Hébron («H2 zone») <sup>5</sup> comportait en outre 76 postes de contrôle et obstacles qui ne sont pas inclus dans le décompte ci-dessus. Selon un rapport de B'Tselem, 1 829 entreprises palestiniennes, soit 77 pour cent environ de celles qui opéraient dans la région, ont été contraintes de fermer leurs portes (la plupart depuis la seconde Intifada), ce qui ramène le nombre des entreprises à 559 seulement (B'Tselem, 2007a).

39. Selon les représentants de la Chambre de commerce de Naplouse, les strictes mesures de bouclage imposées autour de cette ville ont fait fuir de nombreuses entreprises et usines. La baisse de l'activité aurait atteint 40 pour cent dans le commerce, et 60 pour cent dans l'industrie et la construction. Le transport en relais par camion <sup>6</sup> au poste de contrôle d'Awarta de toutes les marchandises à destination et en provenance de la ville a été considéré comme «ayant un effet d'étranglement sur les entreprises de Naplouse».

40. Le nombre de postes de contrôle volants supplémentaires, qui bloquent les véhicules palestiniens sur les principaux axes routiers (souvent aux heures de pointe), semble avoir baissé d'une moyenne hebdomadaire supérieure à 150 au début de 2007 à presque la moitié une année plus tard (BCAH, 2008b).

---

<sup>5</sup> Le protocole spécial d'Hébron signé entre Israël et l'Autorité palestinienne le 17 janvier 1997 institue une zone séparée, H2, couvrant à peu près 20 pour cent de la ville d'Hébron; l'Autorité palestinienne y assure les services administratifs, Israël conservant pour sa part le contrôle intégral de la sécurité. Quelque 400 colons israéliens résident dans cette zone, parmi 35 000 Palestiniens (et approximativement 170 000 Palestiniens dans la ville d'Hébron). Ces colons sont sous la protection de 1 500 membres des FDI.

<sup>6</sup> Le système de transport en relais, mis en place dans un premier temps au point de passage de Karni entre Gaza et Israël, prévoit le contrôle et le transbordement du contenu d'un camion dans un camion vide attendant de l'autre côté du point de contrôle.

### Encadré 3.1

#### Postes de contrôle stratégiques

Le 30 mars 2008, lors de la visite dans la région de la secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Condoleeza Rice, le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak, a annoncé la suppression de 50 obstacles (principalement des barrages routiers/monticules de terre sans effectifs) et d'un poste de contrôle sur la Rive occidentale. Si tous les efforts entrepris pour améliorer les déplacements et le passage sont à encourager, ni l'emplacement de ces 50 obstacles ni les mécanismes d'application de cette décision n'ont semblé très clairs. Tous les obstacles entravent le passage des Palestiniens, mais ce sont les postes de contrôle armés qui semblent soulever les plus grandes difficultés et provoquer les plus longs retards. Le ministère de l'Economie nationale de l'Autorité palestinienne a présenté à la mission du BIT une liste de 11 postes de contrôle particulièrement «stratégiques» situés à des points d'accès essentiels et qui gênent le plus le passage et le commerce sur la Rive occidentale; aucun de ceux-ci n'a été démantelé. Il s'agit des points d'accès suivants:

Nom du poste de contrôle	Lieu (ville/village)	Gouvernorat
Poste de contrôle des BCD *	Ville de Qalqiliya	Qalqiliya
Poste de contrôle d'Inab	Entrée de Naplouse	Naplouse
Poste de contrôle de Der Sharaf	Entrée de Naplouse	Naplouse
Poste de contrôle de Huwwara	Entrée de Naplouse	Naplouse
Poste de contrôle de Za'atara	Entre Naplouse et Ramallah	Naplouse
Poste de contrôle de Beit Iba	Entre Naplouse, Tulkarem et Jénine	Naplouse
Poste de contrôle de Jabaa'	Entre Ramallah et Jéricho	Ramallah
Poste de contrôle d'Al-Kuntainer	Entrée de Bethléem	Bethléem
Poste de contrôle d'Al-Hamra	Entre Jéricho et le Nord	Jéricho
Poste de contrôle d'Al-Jisser	Ville d'Hébron	Hébron
Poste de contrôle d'Al-Fahs	Entre Hébron et Tarqumiya	Hébron

\* Bureaux mixtes de coordination et de coopération de district.

Source: Ministère de l'Economie nationale, Autorité palestinienne, 2008a.

## Barrière de séparation sur la Rive occidentale

41. L'actuel tracé prévu de la barrière de séparation sur la Rive occidentale s'étend sur une longueur de 723 km, dont une portion de 57 pour cent était déjà construite en janvier 2008 (BCAH, 2008a). L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui a été publié le 9 juillet 2004 exigeait d'arrêter immédiatement la construction de cette barrière, de revenir sur ce projet et de réparer tous les dommages causés. Cet avis a été entériné par une résolution ultérieure de l'Assemblée générale des Nations Unies <sup>7</sup>.

42. Vingt pour cent seulement du tracé de la barrière se situent sur la Ligne verte. Près de 9,5 pour cent de la Rive occidentale, dont beaucoup de terres fertiles et de ressources en eau, y compris Jérusalem-Est, se trouveront dans la «zone charnière» entre la barrière et la Ligne verte, et seront donc isolés du reste de la Rive occidentale. Plus de 80 pour

<sup>7</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/ES-10/15 du 20 juillet 2004).

cent des colons israéliens seront intégrés dans cette même zone et seront donc reliés à Israël (*ibid.*).

43. Tous les Palestiniens âgés de 16 ans au moins qui vivent à l'intérieur de la zone charnière ont besoin de permis «de longue durée» ou «de résident permanent» pour continuer à demeurer dans leurs propres logements, tandis que les agriculteurs vivant à l'est de la barrière de séparation ont besoin de permis «visiteur» pour parvenir à leurs terres situées dans la zone charnière en passant par les points d'accès préalablement définis. Ces points d'accès permettant de franchir la barrière ne sont ouverts que pendant quelques heures par jour et peuvent être fermés par les FDI sans préavis. Aucun véhicule n'est autorisé à passer par ces points d'accès et de lourdes restrictions s'appliquent à l'équipement et aux matériels agricoles (outils, engrais, etc.) autorisés à franchir la barrière. Le BCAH indique que, dans le nord de la Rive occidentale, 18 pour cent seulement des agriculteurs qui travaillaient la terre dans la zone charnière avant la construction de la barrière reçoivent le permis «visiteur» requis, nombre d'entre eux n'en faisant même plus la demande après des refus répétés (BCAH, 2007b).

44. Alors que la barrière isole progressivement la plus grande partie de la Rive occidentale d'Israël, une douzaine de points de passage ont été construits à ce jour pour faciliter le mouvement des marchandises et des personnes. Onze de ces points sont ouverts aux travailleurs palestiniens munis d'un permis<sup>8</sup> et cinq permettent le transport de marchandises en relais par camion à destination ou en provenance de la Rive occidentale. Les points de passage dans la barrière sont fréquemment appelés par Israël «terminaux frontières», encore que cinq seulement d'entre eux se situent véritablement sur la Ligne verte. La gestion de ces points de passage, auparavant assurée par les FDI, est confiée de plus en plus aux autorités douanières et à la police civile israéliennes ainsi qu'à des agences de sécurité.

45. Des représentants du secteur privé palestinien ont fait part d'un certain nombre de leurs préoccupations à la mission du BIT au sujet de l'efficacité des points de passage commerciaux. La durée et les coûts de transaction, ainsi que le risque d'endommager les marchandises, ont beaucoup augmenté depuis la mise en service du système de transport en relais par terminal<sup>9</sup>. De plus, la longueur de l'attente, de l'inspection et des transferts inhérente à ce système menace les produits agricoles périssables, qui doivent être transportés rapidement pour conserver leur valeur marchande. En outre, l'ensemble du système de terminal ne permet de traiter qu'un très petit nombre de camions (par rapport au mouvement de marchandises avant le début de la seconde Intifada) et les perspectives de croissance paraissent très limitées.

---

<sup>8</sup> Quatre de ces points de passage, situés autour de Jérusalem, permettent aux Palestiniens munis d'un permis d'entrer à Jérusalem-Est pour travailler, recevoir des soins médicaux, suivre un enseignement ou pour des raisons religieuses.

<sup>9</sup> Alors que les intermédiaires israéliens envoient aujourd'hui leurs camions à des distances plus courtes (c'est-à-dire pas plus loin que les terminaux), les frais qu'ils font payer aux entreprises palestiniennes demeurent les mêmes. Les camions palestiniens doivent parcourir de plus longues distances et traverser une multitude de postes de contrôle et d'obstacles internes sur la Rive occidentale; c'est pourquoi leurs coûts ont considérablement augmenté. Qui plus est, chaque terminal n'accepte que certains types de marchandises. En conséquence, un producteur de pierre implanté dans le nord de la Rive occidentale devra faire rouler son camion jusqu'à l'un des terminaux du district d'Hébron au sud pour exporter son produit.

### Encadré 3.2

#### Point de passage de Sha'ar Ephraïm/Taybeh: contrôle des déplacements à travers la barrière de séparation

Situé au sud de la ville de Tulkarem dans la partie nord de la Rive occidentale, le terminal de Sha'ar Ephraïm, créé en 2006, est le premier et le plus important des points de passage de l'administration civile pour les personnes et les marchandises le long de la barrière de séparation de la Rive occidentale.

En principe, le passage des personnes est autorisé six jours par semaine, de 4 h 30 à 19 heures (ouverture à 5 heures le vendredi), la capacité actuelle allant jusqu'à 1 400 personnes par heure. En raison de la haute technicité des contrôles de sécurité, il n'existe aucun contact direct entre les agents de sécurité israéliens et les Palestiniens empruntant ce point de passage. Les Palestiniens munis d'une carte d'identité magnétique et du permis de travail nécessaire pour entrer en Israël passent par un couloir comportant des systèmes automatisés de sécurité et d'identification biométrique, alors que des agents de sécurité se trouvant dans des cabines fermées situées entre les couloirs surveillent le processus et donnent des instructions par haut-parleurs. Le chef israélien du secteur de passage de l'administration civile à Sha'ar Ephraïm a affirmé que l'ensemble du processus de passage ne prend que cinq à sept minutes, de l'entrée à la sortie; toutefois, s'il est nécessaire d'intervenir à une étape quelconque, le rythme risque de se ralentir considérablement. En outre, cette estimation ne tient pas compte du temps passé dans de longues files d'attente avant d'arriver au terminal le matin à l'heure de pointe.

Le passage en relais exige que toutes les marchandises à transporter soient palettisées selon le type de produit, la dimension des palettes ne devant pas dépasser 1,6 m<sup>2</sup>. Les camions qui entrent dans le terminal font l'objet d'un contrôle manuel par des agents de sécurité armés privés. Ils passent ensuite dans un scanneur industriel à rayons X, dont la capacité est de 20 à 25 camions par heure, avant que les palettes soient transbordées dans le camion qui attend de l'autre côté en vue d'une livraison ultérieure. La durée moyenne de traitement est censée osciller entre 25 et 45 minutes, encore que des retards peuvent survenir, car les scanneurs ne sont pas en mesure de traiter certains types de marchandises, dont les matelas. De plus, il faut parfois attendre longtemps avant d'entrer dans la zone de passage, car seuls quelques camions peuvent être traités en même temps. Comme solution à ce problème, l'administration civile a suggéré que les conducteurs palestiniens de camions s'efforcent de ne pas arriver aux points de passage en même temps. La mission a été informée que le terminal avait la capacité de traiter 175 camions par jour à l'entrée et à peu près autant à la sortie. Le tableau ci-après présente les statistiques de contrôle recueillies par PALTRADE pendant la période de janvier à mars 2008, qui montrent qu'il y a loin de la théorie à la pratique.

#### Mobilité des marchandises au terminal de Sha'ar Ephraïm/Taybeh entre la Rive occidentale (Tulkarem) et Israël

	Nombre moyen de camions sortant par jour	Nombre moyen de camions entrant par jour	Durée moyenne de passage des camions (heures)			Temps minimum de passage (heures)	Temps maximum de passage (heures)
			Attente	Traitement	Total		
Janvier 2008	31,0	52,0	01:13	01:20	02:33	00:35	05:40
Février 2008	49,5	57,0	01:09	01:09	02:18	00:55	05:15
Mars 2008	47,0	58,0	00:56	00:55	01:51	00:40	02:50

Source: PALTRADE, rapport de suivi des passages dans les terminaux de la Rive occidentale, diverses éditions.

46. Du fait de la construction de la barrière de séparation autour du territoire occupé de Jérusalem-Est, les Palestiniens venant d'autres parties de la Rive occidentale ont beaucoup plus de difficultés à trouver un emploi, à avoir des activités ou à fréquenter une école ou une université dans la ville. Parmi ces difficultés figurent les plus longues distances à parcourir pour se rendre sur le lieu de travail, l'attente aux points de passage et les incertitudes quant à l'obtention ou au renouvellement du permis. Les points de passage bondés dissuadent les travailleuses de chercher un emploi à Jérusalem-Est (BCAH, 2008b). Le passage des marchandises, y compris des produits agricoles, par les postes de contrôle israéliens est soumis à autorisation. Le ralentissement économique de Jérusalem-Est depuis la construction de la barrière de séparation est bien établi (BCAH, 2008c). Certains des interlocuteurs palestiniens que la mission du BIT a rencontrés ont exprimé leur crainte que les Palestiniens résidant dans les villages situés à l'intérieur des communes de Jérusalem telles que déclarées unilatéralement par Israël, qui se trouvent à l'est de la barrière de séparation, perdent leur statut de résidents.

### **Un régime de permis systématiquement arbitraire aggrave les bouclages matériels**

47. A la pléthore d'obstacles matériels qui entravent les déplacements des Palestiniens s'ajoute un régime complexe et opaque de permis permettant de contrôler la plupart de leurs mouvements hors de leurs communes. Les déplacements pour entrer ou sortir de certaines villes, comme Naplouse, exigent souvent un permis; les non-résidents palestiniens de la vallée du Jourdain ont besoin d'un permis pour entrer dans cette zone. De même, tous les Palestiniens, excepté ceux qui détiennent une carte d'identité de Jérusalem-Est, doivent obtenir un permis spécial pour entrer dans la ville. Les résidents de Gaza ont eux aussi besoin d'un permis pour avoir accès à la Rive occidentale, comme les résidents de la Rive occidentale pour entrer à Gaza. Les catégories de permis sont multiples, et les restrictions et réglementations changent fréquemment et sans préavis. Ce régime n'est manifestement pas fait pour établir un juste équilibre de coexistence socio-économique.

48. Un système particulier de quotas et de permis de travail contrôle l'accès des Palestiniens aux marchés du travail israéliens, par l'un des onze terminaux de passage piétonnier qui traversent la barrière de séparation de la Rive occidentale. Le travail dans les colonies israéliennes est également contrôlé par des quotas et des permis. Les travailleurs qui venaient de Gaza pour entrer en Israël ne reçoivent plus de permis depuis avril 2006. Comme l'indique le tableau 3.2, le nombre total de permis délivrés est inférieur aux quotas fixés. De plus, l'obtention d'un permis, valable trois mois, ne garantit pas véritablement l'accès au travail, qui risque d'être entravé par les couvre-feux imposés par les FDI et/ou par le bouclage ponctuel de points de passage.

**Tableau 3.2. Quotas et permis nécessaires aux travailleurs palestiniens pour entrer en Israël et dans les colonies**

	Quota	Permis délivrés			Total
		Israël	Jérusalem	Colonies	
7 avril 2005	38 035	17 905	1 787	16 135	35 827
13 mars 2006	37 771	20 096	2 414	13 371	35 881
22 mars 2007	45 510	18 873	2 770	18 410	40 053
16 mars 2008	47 062	20 280	3 036	21 162	44 478

Source: COGAT, diverses éditions du BIT, 2006-08.

49. Malgré la réduction considérable du nombre de permis délivrés depuis le niveau record atteint avant l'Intifada en 1999, période pendant laquelle plus de 140 000 Palestiniens travaillaient en Israël (avec ou sans permis), le quota et le nombre de permis délivrés aux travailleurs palestiniens pour travailler en Israël et dans les colonies ont en fait augmenté depuis 2005 de près de 9 000<sup>10</sup>. En outre, on estime que près de 15 000 Palestiniens travaillent aujourd'hui en Israël sans permis (COGAT, 2008), et cela au prix de déplacements de plus en plus longs et dangereux pour traverser certaines zones où la barrière est inachevée. La mission a aussi été informée de cas où des colons israéliens font entrer clandestinement des travailleurs palestiniens par les postes de contrôle moyennant finances.

50. Notamment, il semble que le nombre de permis délivrés pour travailler dans les colonies ait régulièrement augmenté. Par exemple, en mars 2008, ces permis étaient en fait plus nombreux que ceux qui avaient été délivrés pour travailler en Israël. Bien que l'ensemble des colonies situées dans les territoires occupés soient illégales en vertu du droit international et représentent un obstacle majeur à la paix, un nombre grandissant de Palestiniens y travaillent car ils n'ont pas d'autres possibilités de revenu. Autre sujet de préoccupation pour la mission, l'information qui lui a été donnée à plusieurs reprises selon laquelle les FDI utilisent de plus en plus la délivrance ou le renouvellement de permis – et ainsi la promesse d'un moyen de subsistance – comme moyen de recruter des indicateurs.

51. Le Coordonnateur israélien des activités gouvernementales dans les territoires a informé la mission que 2 000 travailleurs et leurs familles avaient récemment été autorisés à entrer en Israël à partir de la Rive occidentale pour la récolte des olives, et 600 autres pour la récolte des concombres. De plus, le quota des travailleurs palestiniens dans le secteur de la construction a été augmenté de 5 000 au milieu d'avril 2008. Ces mesures ponctuelles ont été adoptées pour répondre aux demandes de l'économie israélienne.

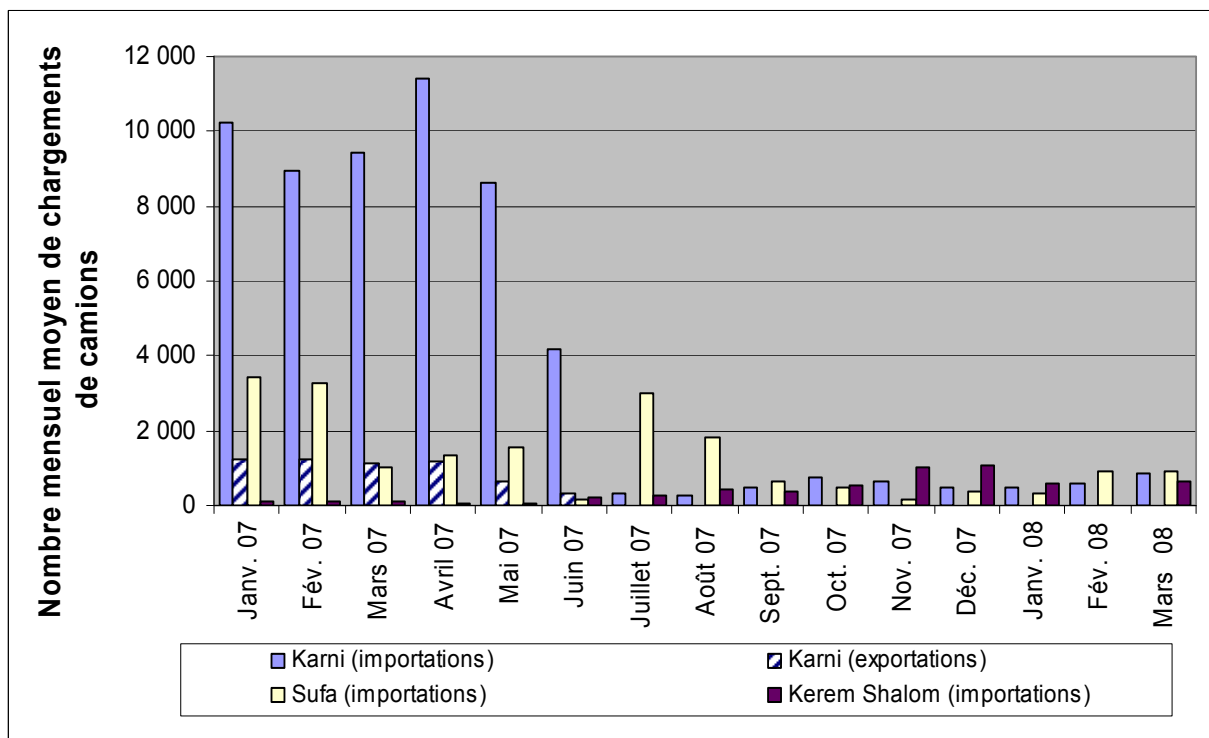
## L'isolement total de Gaza donne lieu à un effondrement socio-économique

52. Le siège économique imposé à Gaza depuis la victoire électorale du Hamas en janvier 2006 s'est encore accentué après la prise de contrôle de la bande de Gaza en juin 2007. Israël, qui contrôle déjà les frontières, le littoral et l'espace aérien de Gaza, a

<sup>10</sup> En outre, un certain nombre de permis continuent d'être délivrés à des commerçants et à 1 500 hommes d'affaires VIP (cartes d'hommes d'affaires) afin qu'ils puissent entrer en Israël pour se livrer à leurs activités. L'utilisation réelle de ces permis demeure assujettie aux considérations de sécurité d'Israël.

déclaré Gaza «entité hostile» et a encore resserré le bouclage des frontières, faisant obstacle à tout déplacement des personnes <sup>11</sup> et de la plupart des marchandises, à l'exception des importations des fournitures humanitaires les plus essentielles <sup>12</sup>. L'entrée apparemment mesurée de ces marchandises à Gaza a permis d'éviter une catastrophe humanitaire, encore que les lourdes sanctions ont entraîné l'arrêt quasi total de l'économie de Gaza – et en particulier des activités du secteur privé. Les représentants du Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT) d'Israël ont exposé à la mission du BIT leur politique qui consiste à trouver un juste milieu entre la protection de la sécurité d'Israël et la poursuite de l'aide humanitaire à Gaza.

Figure 3.1. Circulation des biens à destination et en provenance de Gaza



Source: PALTRADE, rapport sur les mouvements aux terminaux de Gaza, diverses éditions.

53. La figure 3.1 montre l'évolution de la circulation des biens à destination et en provenance de Gaza depuis janvier 2007. Au début de l'année, le principal point de passage commercial – plate-forme de transport en relais par camion de Karni – fonctionnait déjà nettement en deçà des cibles fixées dans l'accord du 15 novembre 2005 réglant les déplacements et le passage <sup>13</sup>. Depuis la mi-juin 2007, toutes les exportations (sorties de camions) en provenance de Karni ont cessé et seules ont été autorisées, au compte-gouttes, les importations humanitaires. Les points de passage secondaires de

<sup>11</sup> Le poste de contrôle d'Erez pour entrer en Israël a été fermé à tous les Palestiniens de juin à décembre 2007 en dehors des évacuations médicales d'urgence. Quelques hommes d'affaires sont autorisés depuis janvier 2008 à pénétrer en Israël en passant par Erez mais le flux est lent et irrégulier. Le nombre de travailleurs entrant en Israël par ce poste s'est entièrement interrompu en avril 2006. Le point de passage de Rafah vers l'Égypte reste techniquement fermé depuis juin 2007.

<sup>12</sup> Parmi les importations autorisées figurent les produits essentiels tels que le blé, la farine, le sucre, les aliments surgelés, les produits laitiers, le riz, les légumes, les fruits, l'huile végétale, les médicaments et l'essence.

<sup>13</sup> L'accord prévoyait 400 mouvements de camions par jour avant fin 2006, soit un volume d'échanges nettement inférieur à celui enregistré avant le déclenchement de la seconde Intifada.

Sufa et de Kerem Shalom ont aussi été utilisés pour permettre l'entrée de quelques importations humanitaires, mais toutes les autres importations ont cessé. Les biens interdits sont, entre de nombreux autres, le ciment et d'autres matériaux de base pour la construction et l'industrie, les pièces détachées, les ordinateurs, les voitures et les vêtements.

54. Ce bouclage total a eu des conséquences dévastatrices. La Banque mondiale (2007b) indique que, sur les 3 900 établissements industriels qui existaient en juin 2007 et qui employaient 35 000 personnes, 96 pour cent ont dû fermer. En mars 2008, seuls 130 établissements restaient en place (1 300 travailleurs) et ne fonctionnaient pas au maximum de leurs capacités. De même, les 120 entreprises du bâtiment de Gaza, qui dépendaient complètement des importations de ciment et de granulats d'Israël, ont toutes fermé et environ 42 000 travailleurs se sont retrouvés au chômage. Tous les projets de construction, y compris les projets de développement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement, ont cessé.

55. L'impossibilité d'exporter a eu aussi des effets désastreux sur les secteurs du transport de l'ameublement, de l'habillement et des cultures commerciales. Selon des données fournies par la Coordination israélienne des activités gouvernementales dans les territoires, l'exportation à partir du terminal de Kerem Shalom, entre novembre 2007 et janvier 2008, de certains produits agricoles – notamment 133 tonnes de pommes de terre, 112 tonnes de fraises et 7,6 tonnes de fleurs coupées (œillets) – a été autorisée. Néanmoins, il est apparu que les équipements du terminal étaient inadaptés au traitement des produits agricoles. L'exportation de produits agricoles a cessé en janvier et a été très inférieure à la production de la saison (COGAT, 2008).

56. Le manque de matériels et d'équipements a commencé à peser sur les secteurs de l'enseignement et des soins médicaux à Gaza, même si les salariés de ces secteurs continuent de travailler, à la différence d'autres fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, en particulier des forces de sécurité et de la plupart des ministères, auxquels l'Autorité palestinienne à Ramallah a demandé de ne pas aller travailler. Toutefois, leurs salaires ont recommencé à être versés après l'entrée en fonctions du gouvernement Fayyad et la reprise de l'aide budgétaire extérieure.

57. Cette situation extrêmement grave a fait que des militants ont forcé en janvier 2008 le point de passage de Rafah, lequel est resté ouvert onze jours. Pendant cette période, de nombreuses marchandises, allant des cigarettes au ciment, ont fait leur réapparition sur les marchés de Gaza mais à des prix beaucoup plus élevés. Les effets de cette ouverture temporaire ont été manifestes mais de courte durée. Comme le blocus continue, il y a encore plus de pertes d'emplois; les stratégies précédentes de survie – notamment la vente d'actifs – s'épuisent, et l'assujettissement à l'aide alimentaire atteint des niveaux alarmants qui n'avaient jamais été atteints (quelque 80 pour cent de la population). Les perspectives de redressement socio-économique sont rares, voire inexistantes.

## Violence, problèmes de sécurité et impact sur l'activité économique

58. La relance des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne a eu lieu dans le contexte d'un regain de violence. Après la prise de contrôle en juin 2007 de Gaza par le Hamas, des tirs aveugles des roquettes Qassam ont repris avec une violence accrue contre le sud d'Israël à proximité de Gaza. Plusieurs de ces roquettes ont été tirées par des militants palestiniens aux points de passage de Gaza, lesquels sont les seules routes



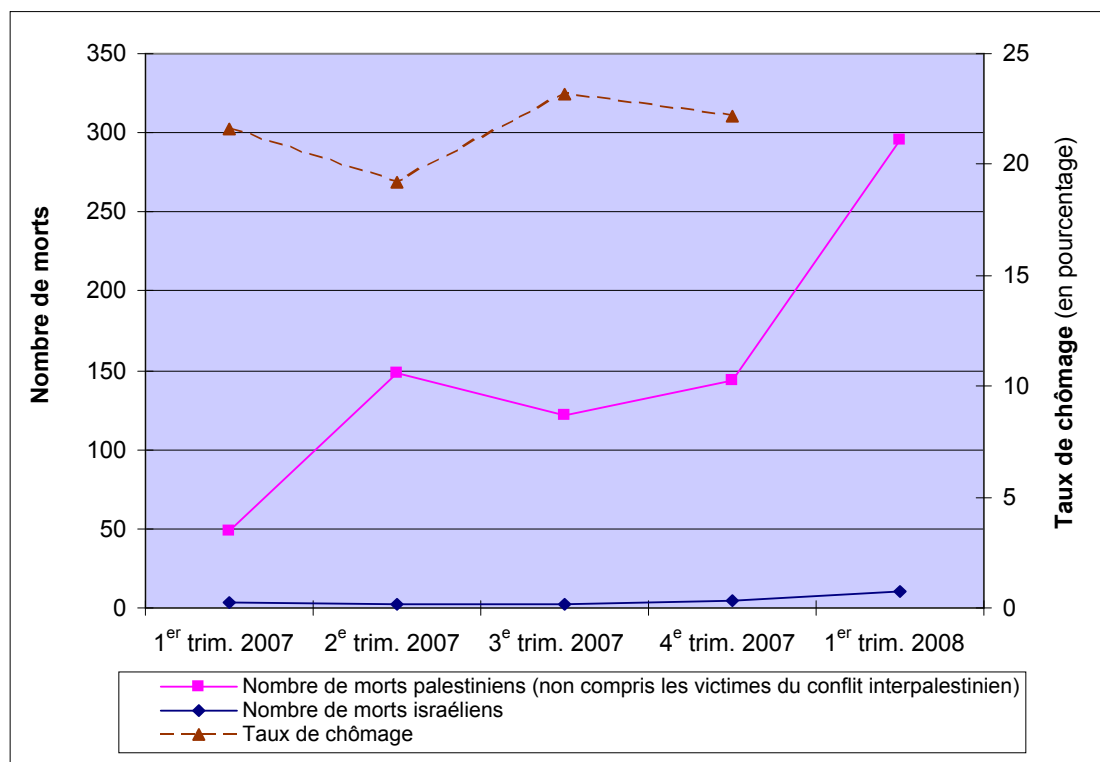
humanitaires pour entrer dans le territoire et en sortir. Au début de 2008, des roquettes Grad 122, plus perfectionnées et à plus longue portée, ont été tirées de Gaza sur la ville portuaire israélienne d’Ashkelon.

59. Israël a intensifié le recours à la force militaire contre les Palestiniens sous la forme d’attaques aériennes plus fréquentes et plus destructives sur Gaza et d’incursions terrestres tant à Gaza que sur la Rive occidentale; outre les dommages occasionnés aux biens publics ou privés, des Palestiniens ont été arrêtés, blessés ou tués. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l’homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 écrit que: «souvent, les forces de défense israéliennes n’ont pas fait de distinction claire entre objectifs militaires et civils» (HCR, 2008a).

60. Les Nations Unies continuent de considérer Gaza comme un territoire occupé par Israël. Comme l’a fait observer le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l’homme dans les territoires palestiniens, le Conseil des droits de l’homme a considéré qu’Israël est responsable de ses actes en ce qui concerne Gaza au regard du droit international humanitaire et des droits de l’homme (HCR, 2008a, 2008b). Le Secrétaire général de l’ONU a condamné à plusieurs reprises les pertes civiles entraînées tant par des actions militaires israéliennes contre Gaza que par les actes de violence de groupes militants, et a demandé à toutes les parties d’honorer les obligations qui leur incombent au regard du droit international.

61. La figure 3.2 indique les pertes humaines résultant du conflit et le taux officiel de chômage palestinien. L’intensité du conflit, qui a fait 296 morts parmi les Palestiniens au cours du premier trimestre de 2008 (et 11 morts côté israélien), perpétue le faible niveau de l’activité économique palestinienne, ce qui ne favorise guère la baisse du chômage.

**Figure 3.2. Pertes humaines en raison du conflit et chômage palestinien**



Source: BCAH, *oPt Protection of Civilians*, base de données 2008; données sur le chômage du PCSP, 2008.

62. De plus, la violence interpalestinienne s'est intensifiée au cours du premier semestre de 2007: le bilan était de 400 autres morts palestiniens fin juin, moment où le Hamas avait pris pleinement le contrôle de Gaza. Par la suite, la violence interne tant à Gaza que sur la Rive occidentale a diminué sensiblement (25 morts entre janvier et mars 2008). Conformément à ses engagements dans le cadre de la relance du processus de paix, l'Autorité palestinienne a redoublé d'efforts pour renforcer la sécurité sur le territoire de la Rive occidentale sous sa juridiction, notamment en améliorant la formation et le déploiement des forces de police.

## Augmentation du nombre de colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés

63. Les colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés utilisent des ressources en terre, en eau et autres dont les entreprises, les agriculteurs et les travailleurs palestiniens ne disposent pas. L'expansion continuelle des zones de colonisation, des infrastructures et du nombre de colons se traduit par une concurrence directe pour les ressources. Plus de 80 pour cent des colonies sont établies complètement ou en partie sur des terres palestiniennes privées.

64. Le tracé de la barrière de séparation, qui serpente le long d'importantes colonies sur la Rive occidentale et à Jérusalem-Est, le réseau de routes réservées aux colons et les nombreux points de passage et barrages militaires sur la Rive occidentale, qui entravent gravement la circulation des Palestiniens, sont tous présentés comme des mesures visant à protéger les colons israéliens et leur liberté de circulation à destination et en provenance d'Israël. Pour beaucoup d'observateurs toutefois, le principal obstacle qui empêche de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité tient précisément à l'expansion constante des colonies (Alpher, 2008).

65. La Cour internationale de Justice et l'Assemblée générale des Nations Unies ont conclu que les colonies de peuplement israéliennes implantées dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et constituent un obstacle à la paix et au développement économique et social (Nations Unies, 2008b). La Feuille de route demandait en 2003 le gel immédiat de toutes les activités d'implantation de colonies, mais ces activités se poursuivent.

66. Inévitablement, les informations sur le nombre exact de colonies et de colons ne concordent pas. Mais personne ne conteste que le nombre des colons et la taille et le nombre des colonies n'ont cessé de s'accroître depuis le début des années soixante-dix. Cette tendance s'est poursuivie en 2007 et au début de 2008.

67. Le Bureau central de statistique d'Israël enregistre 261 600 Israéliens dans 119 «agglomérations juives» sur la Rive occidentale à la fin de 2006, soit 5,8 pour cent de plus qu'en 2005. Entre 1995 et 2006, le nombre des colons a augmenté de plus de 127 000, soit un taux annuel moyen de 5,7 pour cent contre un taux de 2 pour cent pour l'ensemble de la population d'Israël (Bureau central de statistique, 2007). Les colons représentent 3,7 pour cent de la population totale d'Israël.

Tableau 3.3. Nombre de colons et de colonies

	Rive occidentale		Jérusalem-Est	
	Colons	Colonies	Colons	Colonies
BCSI	261 600	119	n.d.	n.d.
BCSP	274 621	118	201 139	26
	(Rive occidentale et Jérusalem-Est pris ensemble)			
BCAH	450 000	149	–	–
JiIS	n.d.	n.d.	186 800	–

Source: Bureau central de statistique: *Statistical Abstract of Israel 2007*, tableau 2.7; Bureau central de statistique palestinien, 2007a; BCAH, 2007c; Jerusalem Institute of Israel Studies (JIIS), 2008.

68. Le Bureau central de statistique palestinien a dénombré 144 colonies, dont 26 à Jérusalem-Est, leur population totale étant de 475 760 à la fin de 2006. A Jérusalem-Est, le nombre de colons est estimé à 201 139. Les colons représentaient 16,1 pour cent de la population totale de la Rive occidentale et 44 pour cent de celle de Jérusalem-Est (BCSP, 2007).

69. Le BCAH recense 149 colonies sur la Rive occidentale et à Jérusalem-Est, avec une population d'environ 450 000 colons (BCAH, 2007c).

70. Selon une autre source, à la fin de 2006, le nombre de colons israéliens à Jérusalem-Est, annexé par Israël en 1967, était estimé à 186 800 personnes, qui vivaient à côté d'une population palestinienne estimée à 247 400 personnes (JIIS, 2008). Entre 1987 et 2005, la superficie couverte par les colonies à Jérusalem-Est s'est accrue de 143 pour cent, passant de 890 à 2 170 hectares (BCAH, 2007c).

71. Au cours d'entretiens avec la mission du BIT, Mahdi Abdul Hadi, de la Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA), a déclaré qu'une série de mesures visant la population palestinienne était en train de transformer Jérusalem-Est en une ville israélienne. Il a mentionné la Déclaration de Jérusalem de novembre 2007, signée par plus de 100 citoyens palestiniens qui lançaient un appel pour que soient préservés Jérusalem, ses institutions, ses biens et son économie, en tant qu'élément inséparable de la patrie palestinienne et de son entité politique (PASSIA, 2007).

72. L'organisation La Paix Maintenant indique que les constructions dans les colonies se sont poursuivies à un rythme soutenu en 2007 et en 2008. Des constructions étaient en cours dans 101 colonies et plus de 500 bâtiments étaient en cours d'édification, chacun comprenant plusieurs unités d'habitation (Ofra, 2008).

73. A Jérusalem-Est, des appels d'offres pour la construction de 750 unités d'habitation ont été lancés entre décembre 2007 et mars 2008 (Ofra, 2008). En décembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est dite gravement préoccupée, en particulier par «la construction et l'extension des colonies dans Jérusalem-Est [...] et alentour, [...] qui visent à relier ces colonies illégales implantées autour de Jérusalem-Est occupée et à isoler encore davantage cette ville, et dans la vallée du Jourdain» (Nations Unies, 2008b).

74. Saeb Erakat, négociateur de l'Autorité palestinienne, a déclaré récemment que la poursuite des activités d'implantation de colonies «compromet nos efforts visant à raviver dans l'esprit de notre peuple la crédibilité du processus de paix» (Kershner, 2008).

75. En outre, il y a quelque 105 avant-postes, composés principalement de logements temporaires et de caravanes, qui sont considérés comme illicites, même du point de vue des autorités israéliennes, y compris les forces armées. L'avocate israélienne Talia Sasson a déclaré dans *The Jerusalem Post* du 31 mars 2008 qu'aucun des 105 avant-postes non autorisés sur la Rive occidentale qu'elle avait recensés en 2005 n'avait disparu. Le 17 mars 2008, le gouvernement d'Israël a annoncé l'évacuation de deux avant-postes illicites, mais l'organisation La Paix Maintenant n'a pu en constater qu'une seule (Ofran, 2008).

76. D'après le BCAH, quelque 38 pour cent de la Rive occidentale sont occupés par des zones de colonisation, des infrastructures et des zones militaires fermées aux Palestiniens. La circulation des Palestiniens sur les routes des zones B et C, telles que définies par les accords d'Oslo de 1993, est interdite ou restreinte (BCAH, 2007a). B'Tselem estime qu'il y a environ 311 kilomètres de ces routes sur la Rive occidentale (B'Tselem, 2007b). L'autoroute 443 qui mène à Jérusalem constitue un exemple typique. Construite à l'origine, selon les forces armées, pour les Palestiniens, elle n'est maintenant utilisée que par les Israéliens. Comme la mission du BIT l'a observé, des barrages routiers empêchent les véhicules palestiniens d'emprunter l'autoroute. Dans une décision provisoire, la Cour suprême d'Israël a approuvé le principe de routes séparées pour les Palestiniens dans les zones occupées (Bronner, 2008).

77. En conclusion, les colonies et le morcellement de la Rive occidentale qui en résulte ont de lourdes conséquences sur l'accès des Palestiniens aux ressources productives, sur l'emploi et sur la circulation des personnes et des biens.

## Conséquences pour le redressement socio-économique

78. L'intensification du bouclage interne sur la Rive occidentale fait que le territoire se morcelle en centres de population isolés, d'une façon qui protège les colonies israéliennes et la libre circulation des colons. Jérusalem-Est et la vallée du Jourdain sont de plus en plus inaccessibles aux Palestiniens. Cette «balkanisation» de la Rive occidentale nuit beaucoup aux économies d'échelle. Dans le même temps, l'intensification du bouclage externe de Gaza et de la Rive occidentale entrave le commerce de marchandises et l'accès au marché du travail israélien. Assiégé, Gaza a vu se déchirer son tissu économique et social.

79. A long terme, les Palestiniens ne sauraient être une simple réserve de main-d'œuvre pour le marché israélien, mais l'accès à l'emploi en Israël reste une source importante de revenus en l'absence d'une économie palestinienne suffisamment développée. Le Plan de réforme et de développement met clairement en évidence l'intention de l'Autorité palestinienne de créer les bases économiques nécessaires, principalement en développant le secteur privé, ce que la communauté internationale appuie avec force.

80. A cet égard, l'Autorité palestinienne a pris des mesures importantes pour maîtriser sa situation budgétaire et réformer la sécurité interne. Toutefois, un assouplissement substantiel des restrictions à la circulation est indispensable pour l'investissement privé et le commerce. Comme la Banque mondiale l'a déclaré, le redressement économique et une croissance durable passeront par un réexamen fondamental des pratiques de bouclage et par la restauration du principe de liberté de circulation (Banque mondiale, 2007c).

81. Faire de petits gestes et concessions, d'ailleurs réversibles, augmenter légèrement le nombre des permis de travail et des permis BMC («businessmen cards») ou enlever quelques dos d'âne tout en laissant en place les principaux points de passage ne permettra pas d'améliorer la vie des Palestiniens. Si le régime asphyxiant des bouclages n'est pas supprimé, tant sur la Rive occidentale qu'à Gaza, il n'y a guère de chances que les récents efforts de l'Autorité palestinienne aboutissent à un redressement socio-économique, et les perspectives resteront sombres.

## Discrimination et crise d'identité dans le Golan syrien occupé

82. Depuis des générations, les citoyens syriens qui vivent dans le Golan syrien occupé cultivent leurs terres et leurs vergers. Cet aspect particulier de leur vie sociale et économique est aussi au cœur de leur identité culturelle et nationale. «La terre et les arbres sont nos âmes», déclarait à la mission un membre de la communauté locale de Majdal Shams.

83. Il ne fait pas de doute que l'effet le plus néfaste de l'occupation israélienne sur les moyens d'existence de la population locale découle des restrictions à la culture et à l'élevage. La confiscation des terres de citoyens syriens, le déracinage et la destruction d'arbres et de semis, et la discrimination en ce qui concerne l'accès à l'eau et les permis de construire continuent d'affecter les citoyens syriens qui vivent dans le Golan occupé. En outre, un hiver particulièrement rude a grandement réduit la récolte de 2007, ce qui a aggravé la situation économique déjà difficile des agriculteurs. Les terres non cultivées sont confisquées par les autorités israéliennes.

84. Selon la communauté arabe de Majdal Shams, la compagnie israélienne des eaux avait alloué initialement aux colons israéliens 750 mètres cubes d'eau par dunam (1 dunam = 0,1 hectare) contre 150 mètres cubes aux agriculteurs arabes. Récemment, ces deux quotas ont été ramenés à 450 et 90 mètres cubes, respectivement. La conséquence directe de cette inégalité des quotas est que les citoyens syriens ne peuvent pas produire la même quantité par dunam de pommes de qualité que les colons israéliens de la région. De plus, à cause d'un système de tarification indirectement discriminatoire, l'eau coûte plus cher aux citoyens syriens<sup>14</sup>. Ces pratiques vont à l'encontre des normes et principes de l'OIT relatifs à l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et la profession, qui comprennent le droit à l'égalité d'accès aux ressources naturelles et autres, y compris des subventions, sans discrimination.

85. Le gouvernement de la République arabe syrienne considère que les pratiques d'Israël vis-à-vis des biens et des ressources naturelles des citoyens syriens du Golan syrien occupé sont contraires au droit humanitaire international et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Conseil de sécurité, 2007). Dans son rapport à la mission, le ministère syrien du Travail et des Affaires sociales a demandé à l'OIT d'enquêter sur les pratiques discriminatoires d'Israël dans le Golan syrien occupé, en particulier en ce qui concerne les instruments de l'OIT qu'Israël a ratifiés.

86. Les perspectives d'emploi de la population arabe dans le Golan syrien occupé restent sombres. Cela a été confirmé par tous les interlocuteurs et c'est ce qu'indique

---

<sup>14</sup> D'après les interlocuteurs de la mission, les 20 premiers pour cent du quota d'eau qui est alloué coûtent 1,2 NIS (nouveaux shekels israéliens) le mètre cube (tarif A). Les 60 pour cent suivants 2,4 NIS (tarif B), et les 20 derniers pour cent 3,6 NIS (tarif C). Leur quota d'eau étant beaucoup plus restreint, les citoyens syriens doivent l'utiliser entièrement. Ils utilisent donc plus d'eau aux tarifs B et C que les colons israéliens et, en moyenne, ils paient davantage.

aussi le rapport soumis par le ministère syrien du Travail et des Affaires sociales et le Gouverneur de la province de Quneitra en République arabe syrienne. Les étudiants qui fréquentent l'Université de Damas sont surtout spécialisés dans des domaines – droit, pharmacie, médecine – qui n'offrent guère de débouchés dans le Golan syrien occupé. Les possibilités d'emploi dans l'administration israélienne sont limitées et les citoyens syriens seraient l'objet de mesures discriminatoires dans l'accès à ces emplois, en raison de leurs opinions politiques et du rejet de la citoyenneté israélienne. Etant donné la situation incertaine entraînée par l'occupation, les investissements qui conduiraient à la création d'emplois manquent. Un représentant du syndicat d'Histadrout a indiqué à la mission que son syndicat dispense une formation qualifiante à certains de ses membres dans le Golan syrien occupé afin de promouvoir la création d'emplois dans les secteurs du tourisme et des services, formation qui vise particulièrement les femmes peu qualifiées.

87. Selon le gouvernement de la République arabe syrienne, l'accès au marché du travail israélien est possible pour ceux qui renoncent à la citoyenneté syrienne. L'emploi en Israël de jeunes diplômés du Golan syrien occupé dépend aussi de leur réussite à des examens d'équivalence. Ils occupent souvent en Israël des emplois très inférieurs à leurs qualifications. Souvent, les femmes ne peuvent pas accepter des emplois en Israël car cela les oblige habituellement à passer la nuit sur place. L'émigration est une autre possibilité. Environ 80 jeunes hommes et femmes de la seule communauté de Majdal Shams ont émigré ces deux dernières années.

88. Les conditions d'occupation, y compris la discrimination dans l'accès à l'eau et les subventions accordées aux producteurs israéliens, qui se conjuguent avec une forte dépendance à l'égard du marché israélien, font que l'agriculture devient de plus en plus difficile pour les citoyens syriens du Golan. Le groupe que la mission a rencontré à Majdal Shams a demandé au gouvernement de la République arabe syrienne de les aider à commercialiser leurs pommes selon des modalités qui leur permettraient de récupérer au moins leurs coûts de production. Pour la population locale, il s'agit essentiellement d'une question politique. Les dirigeants communautaires ont aussi lancé un appel pour qu'il soit mis un terme aux restrictions à la circulation entre le Golan syrien occupé et d'autres régions de la République arabe syrienne. Il faudrait répondre à ces préoccupations pour permettre aux citoyens syriens du Golan syrien occupé de resserrer leurs liens avec la République arabe syrienne, et de maintenir leur identité arabe syrienne, droit sur lequel ils insistent.

---

## **4. Les travailleurs arabes victimes de la crise de l'emploi dans les territoires occupés**

89. Une profonde crise de l'emploi touche les travailleurs arabes dans l'ensemble des territoires occupés. Les entreprises travaillent très en dessous de leurs capacités, nombreuses sont celles qui ferment et des projets d'investissement sont reportés ou abandonnés. Beaucoup de travailleurs ne travaillent pas à plein temps ou perdent leur emploi et ne peuvent compter que sur des solutions précaires ou insuffisamment rémunératrices, ce qui oblige leurs familles à recourir à différents expédients pour survivre. Cette situation tient principalement à l'occupation et aux sévères restrictions limitant la circulation des personnes et des biens, contraires aux règles de l'économie de marché.

### **Des revenus moyens en baisse**

90. En 2007, le PIB moyen par habitant dans les territoires palestiniens occupés était de 1 178 dollars, soit 27 pour cent de moins qu'en 1999, bien que ce montant représente une légère hausse (4,3 pour cent) par rapport à 2006. Cette évolution résulte de la combinaison de deux facteurs, l'augmentation rapide de la population en âge de travailler (2,8 pour cent par an) et une économie en perte de vitesse. En 2006, les revenus moyens de l'Égypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne pris dans leur ensemble étaient de 40 pour cent plus élevés que ceux des territoires palestiniens occupés, alors qu'en 1997 ils étaient du même niveau. Les pays voisins ont enregistré des progrès, alors que les territoires occupés ont perdu du terrain. En 2006, le revenu moyen était 19 fois plus élevé en Israël que dans les territoires occupés.

### **Le nombre de personnes qui travaillent augmente mais la pauvreté progresse**

91. Pour saisir pleinement l'ampleur de la crise qui touche l'emploi et les revenus des Palestiniennes et des Palestiniens des territoires occupés, il ne suffit pas d'examiner les chiffres de l'emploi. Il faut aussi analyser conjointement les données relatives au marché du travail et les informations sur les revenus et la pauvreté. Paradoxalement, les données relatives au marché du travail indiquent une légère amélioration en 2007 par rapport à 2006, qui était également une année de crise aiguë. Le nombre total d'emplois a légèrement augmenté au cours des deux premiers trimestres de 2007 puis a de nouveau baissé, tant sur la Rive occidentale qu'à Gaza. Le taux de chômage, qui s'élevait à 24 pour cent en 2006, était de 22 pour cent en 2007 (18 pour cent sur la Rive occidentale et 30 pour cent à Gaza). Le tableau 4.1 fournit des informations détaillées sur les tendances du marché du travail en 2007.

Tableau 4.1. Tendances du marché du travail, 2006 et 2007

	2006	2007				2007 Moyenne annuelle	2007/2006 Variation (%)
		Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre		
Population âgée de plus de 15 ans (en milliers de personnes)	1 969	2 003	2 017	2 031	2 045	2 024	2,8
Population active (en milliers de personnes)	814	825	856	867	846	849	4,2
Emploi (en milliers de personnes)	621	647	691	666	658	666	7,2
Rive occidentale	399	395	432	416	403	412	3,1
Gaza	163	189	200	188	189	192	17,5
Israël et colonies	59	63	59	62	66	63	5,9
Chômage (en milliers de personnes)	190	178	164	201	188	183	-3,8
Taux d'activité (%)	41,3	41,2	42,4	42,7	41,4	41,9	1,5
Taux d'emploi (%)	31,5	32,3	34,3	32,8	32,2	32,9	4,2
Taux de chômage (%)	23,7	21,6	19,2	23,2	22,2	21,5	-9,0
Rive occidentale (%)	18,6	17,3	15,8	18,6	19,2	17,7	-4,7
Gaza (%)	34,8	30,4	26,4	32,9	28,9	29,7	-14,8

Source: PCBS, 2008, Enquêtes sur la main-d'œuvre, base de données 2006-07.

92. Ce sont les jeunes (15-24 ans) qui souffrent le plus du chômage. Le taux de chômage s'élevait à 17 pour cent pour les femmes, contre 23,4 pour cent pour les hommes, au dernier trimestre de 2007. Cet écart n'est pas sans relation avec le faible taux d'activité des femmes (15,5 pour cent).

93. Il convient de noter que le taux de chômage des femmes concerne essentiellement les femmes ayant fait des études supérieures. Les autres ne sont pas comptabilisées dans la population active car elles ne s'inscrivent pas au chômage. Pendant la période octobre-décembre 2007, la durée moyenne du chômage était de sept mois sur la Rive occidentale et de 16,3 mois à Gaza.

94. De 2006 à 2007, le nombre de personnes déclarant occuper un emploi (selon la définition du BIT) a augmenté et le chômage a reculé, mais cela ne signifie par pour autant que le sort de la population se soit amélioré, bien au contraire.

95. A Gaza, des entreprises privées ont cessé leurs activités en raison du bouclage total imposé par Israël depuis juillet 2007. Le secteur privé assurant environ la moitié de l'emploi (51,8 pour cent pour la période juillet-septembre 2007), ce phénomène aurait dû se traduire par une augmentation importante du chômage, alors que les données indiquent qu'il a en fait baissé du chômage à Gaza en 2007. Cette apparente contradiction laisse supposer qu'un plus grand nombre de personnes occupent des emplois de qualité médiocre pour survivre.

96. C'est pourquoi, il est important de compléter ces données au moyen d'informations sur la pauvreté. Le tableau 4.2 reflète les tendances de l'extrême pauvreté, définie comme un revenu de 1 000 nouveaux shekels israéliens (NSI) ou moins pour une famille de deux adultes et quatre enfants.



**Tableau 4.2. Extrême pauvreté: tendances (pourcentage de la population)**

	2006		2007	
	Mars	Novembre	Mars	Novembre
Rive occidentale	22,0	28,0	23,0	19,3
Bande de Gaza	21,0	51,0	43,0	40,1

Source: Near East Consulting, 2006-07.

97. Les données indiquent une légère amélioration en 2007 sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, si l'on compare novembre 2007 à novembre 2006. Cette tendance s'inscrit dans la suite logique de la légère reprise économique observée pendant le deuxième semestre 2007, les fonctionnaires ayant notamment recommencé à être payés. Cependant, l'extrême pauvreté demeure très importante dans la bande de Gaza.

98. Ces chiffres sont très similaires à ceux que le BIT indiquait pour 2005 dans son rapport de 2007: le pourcentage de ménages pauvres au regard de la consommation était alors de 22,3 pour cent sur la Rive occidentale et de 43,7 pour cent à Gaza. Cela s'explique notamment par des taux de dépendance économique très élevés, à savoir un actif pour cinq personnes sur la Rive occidentale et pour 7,5 personnes dans la bande de Gaza.

99. Le tableau ci-après (tableau 4.3) fait ressortir les liens entre pauvreté et emploi.

**Tableau 4.3. Pauvreté et emploi: novembre 2007**

Pourcentage	Emploi à plein temps	Emploi à temps partiel	Sans emploi	Personnes au foyer	Etudiants	Retraités	Total
En dessous du seuil de pauvreté	37,1	82,4	79,6	61,5	68,4	50,0	56,6
Au-dessus du seuil de pauvreté	62,9	17,6	20,4	38,5	31,6	50,0	43,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note: Le seuil de pauvreté ici considéré est de 2 000 NSI pour une famille de deux adultes et quatre enfants. Ce montant deux fois plus élevé que le seuil de pauvreté du tableau 4.2 est plus proche du revenu médian des territoires occupés.

Source: Near East Consulting, Palestine Poverty Monitor, 2007.

100. Le taux de pauvreté des travailleurs sans emploi ou occupant un poste à temps partiel est de 80 pour cent environ, tandis que celui des personnes travaillant à temps plein s'élève à 37 pour cent.

101. Ces chiffres expliquent pourquoi un grand nombre de Palestiniens travaillent et déclarent travailler, mais ont des revenus qui ne leur permettent pas de franchir le seuil de pauvreté. De hauts niveaux de pauvreté et d'emploi coexistent. Ce phénomène est commun aux pays à bas revenu, il est nouveau dans les territoires palestiniens occupés, fortement liés au plan économique à Israël, une économie à haut revenu.

102. Les résultats de l'étude du Bureau central palestinien de statistique (PCBS) sur les conditions de travail de 2007 indiquent que, dans les territoires occupés, 4,6 pour cent des enfants âgés de 7 à 17 ans travaillent, contre rémunération ou non. Plusieurs interlocuteurs ont informé la mission du BIT que plus en plus d'enfants sont obligés de travailler, en particulier à Gaza.

103. La coexistence de hauts niveaux de pauvreté et d'emploi peut s'expliquer par trois éléments: un taux d'emploi peu élevé, un faible nombre de jours travaillés par mois, le

bas rendement du travail indépendant. Ces trois facteurs sont à l'œuvre. Le tiers des personnes en âge de travailler occupent un emploi. Ce taux est traditionnellement peu élevé, principalement du fait du très faible taux d'activité des femmes. Dans d'autres pays de la région le taux d'emploi a augmenté, mais il a baissé dans les territoires occupés.

### Plus d'emplois dans des activités à faible productivité

104. L'emploi a régulièrement augmenté dans les services, mais a baissé dans l'industrie et la construction. Cette tendance de long terme est particulièrement marquée à Gaza, où l'emploi dans la construction et dans l'industrie manufacturière a chuté de manière vertigineuse, tombant de 21 pour cent de l'emploi total en 2000 à seulement 7 pour cent à la fin de 2007. Cette baisse peut être directement imputée au bouclage (voir tableau 4.4).

105. Traditionnellement, les femmes travaillent surtout dans le secteur agricole, dans lequel leurs activités, s'inscrivant dans un cadre familial, ne sont pas rémunérées, ainsi que dans le secteur des services, essentiellement dans l'administration publique. La crise a accentué cette tendance. Au dernier trimestre de 2007, 48,9 pour cent des femmes occupant un emploi travaillaient dans les services et 33,7 pour cent dans l'agriculture.

**Tableau 4.4. Emploi par type d'activité économique (en pourcentage)**

	Rive occidentale		Gaza	
	Troisième trimestre 2000	Quatrième trimestre 2007	Troisième trimestre 2000	Quatrième trimestre 2007
Agriculture, pêche et foresterie	12,5	15,9	16,8	13,9
Industries extractives et manufacturières	16,8	15,0	11,4	5,5
Construction	13,3	13,9	9,6	1,5
Commerce, restaurants et hôtels	19,8	20,0	14,4	19,0
Transports et communications	6,2	5,0	4,9	7,9
Services	31,4	30,2	42,9	52,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: PCBS, Enquêtes sur la main-d'œuvre, 2008.

106. Outre la concentration de l'emploi dans des services peu productifs, on observe un recul de l'emploi salarié au bénéfice du travail indépendant. La proportion de salariés est tombée de 67,6 pour cent au troisième trimestre de 2000 à 60,5 pour cent à la fin de 2007. De plus, beaucoup de travailleuses indépendantes exercent leurs activités dans le secteur informel, avec l'appui d'institutions de microfinance. Ces activités n'apparaissent pas dans les enquêtes sur la main-d'œuvre et les femmes ne voient guère l'intérêt de les régulariser.

### L'emploi en Israël et dans les colonies

107. Quelque 63 000 Palestiniens travaillaient en Israël et dans les colonies israéliennes en 2007, une légère augmentation ayant été enregistrée à la fin de l'année, soit 9,5 pour cent de la population des territoires palestiniens occupés ayant un emploi. Le secteur de la construction absorbe à lui seul près de 50 pour cent des travailleurs palestiniens

travaillant en Israël. En Israël et dans les colonies, les salaires sont nettement plus élevés que sur la Rive occidentale (de 1,7 pour cent en moyenne).

108. Le ministre du Travail et de la Planification de l'Autorité palestinienne, Samir Abdullah, a expliqué à la mission du BIT que la stratégie de l'Autorité palestinienne est d'investir dans la formation, pour promouvoir des activités à plus forte valeur ajoutée. De son point de vue, les bouclages devraient être l'occasion de se libérer de la dépendance vis-à-vis du marché du travail israélien. Il a en particulier souligné l'importance de l'investissement dans la formation professionnelle, qui devrait permettre d'en améliorer la qualité et de la réorienter. D'un autre côté, le général Mishlev, qui dirige le COGAT, a indiqué à la mission du BIT que sa stratégie consiste à augmenter progressivement le nombre de Palestiniens travaillant en Israël, en particulier dans le secteur de la construction, ce qui implique le remplacement de la main-d'œuvre migrante étrangère attirée en Israël ces dernières années. Entre les perspectives de demain – un secteur privé fort et des entreprises dynamiques tournées vers l'exportation – et les contraintes d'aujourd'hui, un long chemin reste à parcourir. L'emploi public, le travail en Israël, ce qui subsiste de l'emploi dans le secteur privé et les activités du secteur informel sont actuellement les principaux remparts contre la progression de la pauvreté et du chômage.

## Perte de compétitivité

109. Dans un rapport sur l'investissement dans les territoires occupés, la Banque mondiale note que la plupart des entreprises palestiniennes ne sont plus concurrentielles au plan international pour ce qui est des produits à faible valeur ajoutée dans lesquels elles se sont spécialisées. L'économie israélienne et, plus généralement, l'économie mondiale ont connu d'importants changements, mais la Palestine n'a pas pu s'adapter à cet environnement en mutation. En moyenne, les entreprises emploient moins de cinq travailleurs et tournent à 50 pour cent de leur capacité; elles n'investissent guère pour renouveler leur équipement, qui a généralement plus de dix ans, et rares sont celles qui financent des formations à l'intention des travailleurs (Banque mondiale, 2007d).

110. La Banque mondiale attribue essentiellement cette perte de compétitivité aux bouclages et à l'occupation qui isolent les marchés, augmentent les coûts des transactions et rendent difficile le respect des délais de livraison par les producteurs. Du fait des bouclages, les débouchés se limitent pour de plus en plus d'entreprises au voisinage immédiat.

111. L'Autorité palestinienne a abordé ce problème de front dans son plan de développement pour la Palestine (PRDP), lequel a pour éléments clés le développement du secteur privé, une meilleure gouvernance et une assise budgétaire plus saine. Il précise que le secteur privé palestinien doit être le moteur d'une croissance économique viable. Il doit générer des emplois productifs, offrir des biens et des services à forte valeur ajoutée et accroître la prospérité nationale. (Autorité nationale palestinienne, 2007b).

## Forte hausse des prix à la consommation et baisse du pouvoir d'achat

112. En 2007, dans les territoires palestiniens occupés, les prix à la consommation ont augmenté de 2,7 pour cent en moyenne par rapport à 2006 – et de 4,5 pour cent en ce qui concerne les produits alimentaires. En Israël, la hausse moyenne des prix à la consommation en 2007 a été légèrement plus forte (3,5 pour cent). L'appréciation

actuelle de la monnaie israélienne (NSI) par rapport au dollar a atténué l'impact de l'augmentation des prix mondiaux.

113. Le tableau ci-dessous compare les prix à la consommation de février 2008 et ceux de février 2007 (tableau 4.5).

**Tableau 4.5. Augmentation des prix à la consommation, en pourcentage (février 2007 - février 2008)**

	Jérusalem	Bande de Gaza	Rive occidentale
Alimentation	12,4	16,9	20,0
Logement	5,0	10,9	11,5
Transport	7,1	4,5	3,3
Education	2,9	4,1	-1,2
Total	7,1	11,8	9,3

Source: PCBS, indice mensuel des prix à la consommation, 2008.

114. A Jérusalem, dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale, les prix à la consommation ont fortement augmenté, notamment les prix de l'alimentation, avec des hausses de 12, 17 et 20 pour cent respectivement. Certes, des produits de base comme la farine de blé et le pain ont renchéri à l'échelle mondiale au début de 2008 et les prix du pétrole et de l'énergie ont augmenté tout au long de 2007, mais il y a aussi des raisons spécifiques qui expliquent les importantes hausses enregistrées dans les territoires palestiniens occupés, à savoir l'occupation et les limitations imposées à la circulation des biens et des personnes.

115. Le bouclage de la bande de Gaza et le faible volume d'aide humanitaire autorisé à y pénétrer sont à l'origine de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Sur la Rive occidentale et à Jérusalem, les difficultés que rencontrent les producteurs pour accéder aux marchés et l'augmentation des frais de transport imputable à la multiplicité des postes de contrôle et aux files d'attente aggravent la distorsion des prix.

116. La forte hausse des prix enregistrée entre février 2007 et février 2008, en particulier pour ce qui est des produits alimentaires de base, a été supérieure à celle des salaires moyens, d'où une importante érosion du pouvoir d'achat et une baisse des salaires réels. Le dommage est double pour les travailleurs et les familles de Palestine, confrontés non seulement à l'augmentation des prix des produits de base, mais aussi à une réduction de leurs revenus et des perspectives d'emploi. C'est l'une des raisons des grèves qui ont touché la fonction publique en avril 2008.

## Les problèmes d'emploi des jeunes, de plus en plus nombreux sur le marché du travail

117. La population palestinienne est au milieu d'une transition démographique. Les taux de fécondité diminuent et le taux de croissance de la population est estimé à environ 2,8 pour cent à l'horizon 2020. Les premiers chiffres récemment publiés du recensement de 2007 indiquent que la population compte 3,8 millions de personnes, dont 45 pour cent de personnes de 14 ans ou moins. La population en âge de travailler croît beaucoup plus rapidement que la population totale, au rythme de 3,8 pour cent par an en moyenne (prévision jusqu'en 2020).

118. Le niveau d'instruction est relativement élevé, le taux de scolarisation étant de 84 pour cent pour l'enseignement de base et de 64 pour cent pour l'enseignement secondaire en 2006/07. Quelque 11 000 étudiants sont inscrits à l'université et un tiers de la population âgée de 15 ans ou plus n'entre pas dans la population active, se consacrant

à des études ou des formations. La qualité de la formation professionnelle actuelle, les liens avec les tendances du marché du travail ainsi que la demande de main-d'œuvre qualifiée dans le futur ont été évoqués par plusieurs interlocuteurs comme des sujets de préoccupation.

119. Quelque 35 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. Le chômage des jeunes est déjà très élevé: 50 pour cent dans la bande de Gaza et 30 pour cent sur la Rive occidentale en 2007. Il est crucial de combler sans délai le fossé qui sépare les études et la formation d'une part et le marché du travail d'autre part, en particulier pour les femmes, afin d'accroître le nombre de jeunes occupant un emploi. Cette question est autant technique que politique.

## Précarité des conditions de travail et des droits au travail

120. En travaillant en Israël ou dans les colonies israéliennes implantées dans les territoires occupés, les travailleurs palestiniens s'assurent un emploi et fournissent à leurs familles un revenu qui sinon serait inexistant, mais les conditions dans lesquelles ces femmes et hommes trouvent un emploi sont souvent décrites comme difficiles, arbitraires et humiliantes. Pour des raisons de sécurité, les Palestiniens âgés de moins de 35 ans ne peuvent pas prétendre à un emploi en Israël, qu'ils aient ou non un casier judiciaire. L'âge minimum pour être employé dans les zones industrielles israéliennes de la Rive occidentale est de 25 ans. Outre un permis de travail valide, une habilitation de sécurité est nécessaire et cette dernière peut être refusée ou retirée à tout moment sans explication. Des informations fournies à la mission du BIT par Al-Haq laissent entendre que les pressions exercées sur les travailleurs palestiniens afin qu'ils collaborent avec les services de renseignement israéliens en échange d'une habilitation de sécurité vont croissantes. L'opacité du système de permis donne lieu à des trafics de main-d'œuvre illégaux faisant intervenir une collusion entre des intermédiaires palestiniens et différents employeurs israéliens (Kav LaOved, 2007).

121. La mission a de nouveau été informée des lacunes de la protection contre les risques professionnels dans les colonies et les zones industrielles israéliennes. Il lui a été signalé que des usines chimiques comme celles des zones de Tulkarem et de Barkan exposent les travailleurs à des conditions dangereuses. Selon les informations obtenues, la santé des travailleurs ne fait l'objet d'aucun contrôle et le matériel de sécurité fait souvent défaut. Un certain nombre de grèves ont eu lieu afin de dénoncer des conditions de travail dangereuses pour la santé et des salaires inférieurs au minimum légal. Des interlocuteurs de la société civile ont également signalé à la mission que, dans les colonies israéliennes, le travail des enfants reste une réalité, notamment dans les carrières et les plantations de dattes.

122. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le système israélien de pensions couvre tous les travailleurs, y compris la main-d'œuvre palestinienne. La loi israélienne sur les assurances prévoit le versement d'indemnités en cas d'accident du travail mais, dans la pratique, les travailleurs palestiniens ont du mal à faire valoir leurs droits, vu que les rapports médicaux établis dans les territoires occupés ne sont pas reconnus en Israël. De plus, le système de permis israélien peut empêcher un travailleur d'accéder aux services médicaux en Israël en cas d'accident du travail.

## Protection juridique des travailleurs palestiniens dans les colonies et les zones industrielles

123. A plusieurs reprises par le passé, les rapports du Directeur général ont mis en avant des incertitudes juridiques quant à la législation du travail applicable dans les colonies et les zones industrielles israéliennes de la Rive occidentale et de Gaza. Les Palestiniens étant de plus en plus nombreux à travailler pour des employeurs israéliens dans les colonies et les zones industrielles de ces territoires, cette question reste très préoccupante.

124. De manière générale, les Palestiniens vivant dans les territoires sous contrôle israélien sont soumis à la législation qui était en vigueur avant l'occupation, telle que modifiée par des ordonnances militaires israéliennes (c'est-à-dire la législation égyptienne dans la bande de Gaza et la législation jordanienne sur la Rive occidentale). S'agissant des colons, Israël a fait en sorte, au moyen d'ordonnances militaires, qu'une grande partie de la législation israélienne, notamment de la législation du travail, leur soit applicable (Benvenisti, 1989).

125. Le 10 octobre 2007, la Haute Cour de justice israélienne a rendu un jugement (affaire 5666/03), selon lequel la législation israélienne du travail s'applique aux contrats de travail conclus entre les travailleurs palestiniens et les employeurs israéliens lorsque le travail est accompli dans les colonies israéliennes. Un des juges a fait valoir que, si, dans le cadre de leurs contrats de travail, les travailleurs palestiniens se voyaient appliquer le droit jordanien, et les travailleurs israéliens le droit israélien, il y aurait violation des droits fondamentaux des travailleurs palestiniens et ces derniers seraient discriminés (voir Kav LaOved, 2008, et Izenberg, 2007).

126. Etant donné que les colonies israéliennes sont illégales au regard du droit international, cette évolution est sans pertinence, mais elle pourrait néanmoins permettre aux travailleurs palestiniens de saisir les tribunaux israéliens pour faire valoir leurs droits, notamment pour ce qui est des salaires minimaux, des primes de départ, des indemnités versées en cas d'accident lié au travail ainsi que d'autres avantages sociaux. Les Palestiniennes pourraient invoquer la législation israélienne antidiscrimination, notamment en cas de harcèlement sexuel. La plupart des interlocuteurs rencontrés par la mission ont reconnu l'importance de la décision de la Haute Cour pour la protection des droits des travailleurs. Les représentants de la Fédération des entrepreneurs israéliens se sont dits disposés à l'appliquer.

127. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant aux conséquences pratiques et à la mise en œuvre de cette décision. Les travailleurs palestiniens et les employeurs israéliens ne la connaissent guère et n'en mesurent pas encore vraiment l'impact. De plus, pour beaucoup de travailleurs, l'idée de saisir la justice israélienne peut sembler peu réaliste, malgré les grands efforts faits par les syndicats et les ONG pour leur apporter une assistance juridique. Des travailleurs palestiniens, souvent employés sur une base journalière, peuvent choisir de subir la discrimination au travail pour ne pas courir le risque de perdre leur emploi. Des fonctionnaires du ministère israélien de l'Industrie, du Commerce et du Travail ont indiqué à la mission que la décision de la Haute Cour serait appliquée, sans que l'on sache exactement comment le respect de la législation sera contrôlé sur une base régulière.

128. A la suite de la décision de la Haute Cour, Kav LaOved et la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) ont organisé à Jéricho une conférence sur les droits des travailleurs palestiniens dans les colonies israéliennes (Kav LaOved, 2008). L'Histadrout a publié une brochure dans laquelle sont reproduits les passages pertinents de la législation israélienne du travail, traduits en arabe grâce au soutien financier du BIT, et s'est déclarée déterminée à aider les travailleurs palestiniens à faire valoir leurs droits auprès des tribunaux israéliens.

---

## 5. Liberté d'association et dialogue social

129. La liberté d'association et le droit de négociation collective sont des principes et droits fondamentaux au travail qui sont constamment menacés dans les territoires arabes occupés. Le contrôle étroit imposé à la circulation par les autorités militaires réduit la capacité des travailleurs et des hommes d'affaires palestiniens de s'organiser et d'exercer librement leurs activités. Les organisations d'employeurs et de travailleurs de Gaza, avec lesquelles la mission du BIT a pris contact par vidéo, se trouvent dans une situation particulièrement dramatique. Le président de la chambre de commerce de Gaza n'a pas pu obtenir de permis pour rencontrer la mission du BIT à Ramallah.

130. La mission a appris que la fermeture du bureau de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA) à Jérusalem-Est a été reconduite pour un an, ce qui prolonge d'autant cette grave ingérence dans ses activités. En outre, la mission a été informée que les bureaux de la chambre de commerce de Ramallah ont été fouillés et endommagés dans la nuit du 2 avril 2008. Un disque dur ainsi qu'un appareil photo ont été confisqués. La mission espère que les autorités ouvriront une enquête approfondie sur cet incident.

131. Les événements qui ont eu lieu depuis juin 2007, lorsque le Hamas a pris le contrôle de Gaza, se sont soldés par de graves atteintes aux droits des syndicats. La Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) a fait savoir au BIT, le 17 juillet 2007, que le Hamas avait attaqué ses bureaux à Khan Younis et dans la ville de Gaza et qu'il les occupait. Au cours de leurs discussions avec la mission du BIT, les dirigeants de la PGFTU à Gaza ont déclaré que tous les bureaux et les installations de la fédération, y compris un jardin d'enfants, avaient été investis par le Hamas. Les comités de travailleurs islamiques mis en place par le Hamas utilisent désormais les bureaux de la fédération, ses documents, ses dossiers et ses en-têtes de correspondance. En attendant, la fédération a loué plusieurs petits appartements en vue de poursuivre ses activités. La Confédération syndicale internationale (CSI) a appelé au retrait du Hamas des bureaux et des locaux de la PGFTU (CSI, 2007). La mission réaffirme que de telles attaques contre les syndicalistes, les locaux et les biens des syndicats constituent de graves ingérences dans les droits syndicaux, et elle demande la restitution immédiate à la PGFTU de ses bureaux, de ses équipements et de ses installations.

132. Par ailleurs, la mission a été informée par la PGFTU que, pendant la nuit du 28 février 2008, les Forces de défense israélienne (FDI) ont bombardé et détruit la Maison populaire de la PGFTU dans la ville de Gaza, un bâtiment de cinq étages construit en 1997 avec l'aide financière du mouvement syndical norvégien. La mission a soulevé ce problème auprès des autorités israéliennes.

133. En dépit de cette difficile situation, les organisations palestiniennes d'employeurs et de travailleurs poursuivent leurs efforts pour promouvoir les droits et les intérêts de leurs membres. La PGFTU a tenu son congrès national en mai 2007. Quatre des 25 membres du comité exécutif nouvellement élus sont des femmes. La PGFTU a indiqué que le renforcement du cadre juridique en faveur de la liberté d'association et de la négociation collective est l'une de ses priorités et a mentionné certains projets des autorités visant à amender la législation en vigueur, d'une manière qui risque de saper les principes et les normes de l'OIT. En revanche, plusieurs nouveaux accords collectifs ont été conclus dans les secteurs du textile, de la construction et des télécommunications. La PGFTU continue aussi d'administrer un régime d'assurance-maladie et elle œuvre à la création d'un conseil national de la sécurité et de la santé au travail. Le département des femmes est actif dans le domaine de la formation et du développement des



compétences des femmes et il lutte contre la discrimination dont elles font l'objet sur le lieu de travail.

134. La PGFTU et l'Histadrout ont déclaré vouloir renforcer leur collaboration. L'Histadrout défend les intérêts des travailleurs palestiniens pour soutenir le processus de paix qui est fragile. Par exemple, il est prévu de mettre en place, avec la PGFTU et la Fédération internationale des ouvriers du transport, un numéro vert pour les chauffeurs de poids lourds palestiniens confrontés à des difficultés aux postes de contrôle et aux points de passage israéliens. Contacté par un chauffeur palestinien, le personnel du numéro vert prendra directement contact avec les autorités militaires pour éclaircir la situation et conseiller le chauffeur en conséquence.

135. La fourniture d'une assistance juridique aux travailleurs palestiniens figure en très bonne place à l'ordre du jour de la PGFTU sur la Rive occidentale et à Gaza, et elle sera soutenue en conséquence par le BIT. La PGFTU a exprimé son vif intérêt pour une relance du dialogue avec l'Histadrout, et pour un réexamen de la mise en œuvre de l'accord entre les deux organisations concernant le transfert à la PGFTU des cotisations payées par les travailleurs palestiniens employés en Israël. La PGFTU a demandé une aide d'urgence pour reconstruire ses installations à Gaza et pour traiter les réclamations des travailleurs palestiniens vis-à-vis des employeurs israéliens après le bouclage total de Gaza.

136. Les organisations palestiniennes d'employeurs aident leurs membres à gérer le régime des bouclages et des permis, par exemple en favorisant l'obtention auprès des autorités israéliennes de «cartes d'homme d'affaires». Une nouvelle initiative, le Forum des femmes d'affaires, aide les femmes à créer des entreprises. La chambre de commerce de Naplouse continue de délivrer des certificats de «règles d'origine» aux entreprises qui produisent pour le marché d'exportation. Elle assiste aussi les femmes qui veulent devenir chefs d'entreprise.

137. En dépit de toutes les contraintes, la mission du BIT a décelé des possibilités et une volonté de renforcer le tripartisme et le dialogue social. La mission se réjouit de l'engagement pris par le ministère du Travail et de la Planification de l'Autorité palestinienne de consulter les partenaires sociaux à propos du Plan palestinien de reconstruction et de développement. La création d'un conseil consultatif représentatif est en projet. La mission estime que les consultations tripartites sont particulièrement importantes pour les programmes relatifs à la politique de l'emploi.

138. Au début d'avril 2008, lors de la visite de la mission du BIT, les fonctionnaires se sont mis en grève sur la Rive occidentale pour des raisons salariales. La mission est consciente des contraintes budgétaires extrêmes auxquelles est confrontée l'Autorité palestinienne, mais elle lance pourtant un appel au plein respect du droit des salariés du secteur public de faire valoir leurs préoccupations légitimes, y compris par l'exercice de leur droit de grève. L'OIT a toujours défendu les solutions fondées sur le dialogue.

139. Enfin, la mission considère qu'il est important que des consultations tripartites régulières aient lieu, dès que les circonstances le permettront, sur les mesures visant à renforcer la législation et les institutions palestiniennes du travail, dans des domaines tels que la liberté d'association et la négociation collective, l'égalité entre hommes et femmes et la sécurité sociale. L'OIT est convaincue que les normes internationales du travail pertinentes offrent une bonne base en matière d'orientation et de consultation.

---

## 6. Conclusions

140. La mission du BIT qui a visité les territoires arabes occupés au début d'avril 2008 a observé que la situation sociale, du travail et de l'emploi s'est beaucoup dégradée. Les niveaux de vie baissent depuis plusieurs années, la pauvreté demeure très importante et la qualité de l'emploi se détériore. L'emploi productif et librement choisi fait de plus en plus figure d'exception. La crise de l'emploi se reflète dans le déni systématique du droit fondamental des travailleurs arabes à l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et la profession. La discrimination est omniprésente, en matière de circulation, d'accès à l'emploi et aux ressources productives ainsi que dans l'exercice des libertés fondamentales.

141. Les institutions qui représentent des employeurs et des travailleurs libres et démocratiques subissent des atteintes à leur droit d'organisation, d'où l'extrême difficulté pour elles d'assumer leurs fonctions essentielles.

142. Le régime de bouclage strict et de permis appliqué sur toute la Rive occidentale, en isolant la bande de Gaza et, de plus en plus, Jérusalem-Est, n'œuvre en rien pour la sécurité d'Israël ni pour celle des Palestiniens. La circulation des biens et des personnes est sévèrement restreinte quand elle n'est pas totalement interdite. Les Palestiniens survivent avec l'aide des donateurs, les envois de fonds de membres de la famille et les emplois précaires.

143. L'Autorité palestinienne a retrouvé l'appui financier et politique du Quatuor et de la communauté internationale dans son ensemble. Cela a permis au nouveau Premier ministre de s'attaquer au redressement du grave déficit budgétaire qui a prévalu jusqu'en juin 2007. Le paiement des traitements des fonctionnaires et des arriérés dus aux fournisseurs privés ainsi que l'appui renouvelé des donateurs à des projets d'investissement et d'infrastructure ont permis d'injecter des liquidités si cruellement nécessaires dans l'économie. Cela s'est traduit par une légère reprise par rapport à 2006.

144. Le plan de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne, qui a été très applaudi, a été axé sur les priorités stratégiques: gouvernance et sécurité, redressement budgétaire, investissement du secteur privé et croissance.

145. Parallèlement, les négociations pour la paix ont retrouvé un certain rythme après la Conférence d'Annapolis, les pourparlers directs se poursuivant entre le Président Abbas et le Premier ministre Olmert. Le scénario devrait susciter l'espoir, celui d'une Autorité palestinienne renforcée jouissant de l'appui plein et entier de la communauté internationale, ayant une vision claire de son rôle et de ses possibles orientations futures, conformément à la Feuille de route de 2003. Un rôle central est dévolu au secteur privé et à la capacité avérée des chefs d'entreprise palestiniens qualifiés et de leurs associations professionnelles.

146. Cependant, le désespoir, la frustration et la colère percent à la surface. La dégradation de la situation sociale et de l'emploi observée au début d'avril 2008 alimente une méfiance généralisée quant à la possibilité que les négociations politiques débouchent sur de réelles avancées qui changeraient radicalement la vie quotidienne et son cortège de misères ainsi que la vision des Palestiniens.

147. Une observation que beaucoup d'interlocuteurs ont partagée avec la mission du BIT est le danger que représente l'écart de plus en plus grand entre les objectifs des négociations pour la paix, qui à ce jour n'affichent guère de résultats, et la situation sur le terrain – bouclages, incursions militaires, centres de contrôle, régime des permis, patience infinie qui est requise pour traverser la barrière de séparation, poursuite des

constructions dans les colonies, routes réservées aux seuls colons, sans parler de la situation de Jérusalem-Est, de plus en plus coupée du territoire palestinien.

148. Les signes de l'affaiblissement des institutions et d'un tissu social mis à rude épreuve sont partout visibles. L'emploi augmente, certes, mais sur le «mode de la survie»: travail des enfants, maintien d'un chômage élevé qui alimente la frustration parmi les jeunes qualifiés, en particulier les femmes; pauvreté diffuse parmi les personnes âgées et les membres les plus faibles de la société, parmi lesquels un grand nombre de familles dont des parents sont emprisonnés en Israël ou ont été tués lors des affrontements répétés.

149. Opposer le projet de «la sécurité d'abord, la paix ensuite» à celui de «la paix, condition de la sécurité» débouche sur une impasse. Le BIT fait valoir depuis longtemps que l'emploi et le travail décent sont un investissement nécessaire à la préparation et à la consolidation de la sécurité et de la paix; c'est là l'un des principes consacrés par la Déclaration de Philadelphie.

150. Parallèlement aux négociations politiques en cours, le BIT continuera d'appuyer les politiques et programmes d'emploi et de travail décent. Il mettra ses ressources et ses experts à disposition, pour une collaboration avec ses mandants et partenaires, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, y compris dans les pays voisins, pour contribuer à la consolidation des droits, de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social, conformément à son mandat.

151. En août 2007, le BIT a pris d'importantes mesures visant à relancer ses activités de coopération technique dans les territoires arabes occupés en dépêchant sur le terrain une mission multidisciplinaire chargée d'établir le cadre d'un nouveau programme visant à combiner la création d'emplois à court terme avec le développement à long terme des capacités. Plusieurs autres missions spécialisées se sont ensuite succédé pour mettre sur pied un cadre de programmation axé sur trois objectifs fondamentaux, à savoir: améliorer la gouvernance du marché du travail (et notamment réactiver le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale); améliorer l'employabilité grâce au perfectionnement des compétences et au développement économique local; consolider la culture d'entreprise en faveur du secteur privé et de la croissance de la productivité. Des propositions de projets détaillées ont été élaborées dans chacun de ces domaines puis hiérarchisées, en accord avec le ministère du Travail et de la Planification, en vue de leur mise en œuvre dans une phase initiale.

152. L'une des missions multidisciplinaires s'est rendue dans le Golan pour faire le point de la situation en ce qui concerne l'intégration des femmes, compte tenu du chômage actuel, et l'éventuelle promotion de coopératives en vue de favoriser le développement socio-économique de la région. Des discussions sont en cours avec les partenaires intéressés pour évaluer le moyen optimal d'appuyer le renforcement des capacités de ces mandants et d'accroître l'assistance technique afin de réduire leur isolement de la communauté internationale, pour qu'ils bénéficient de son expérience et de son savoir.

153. Comme les années précédentes, une mise à jour détaillée du programme renforcé de coopération technique de l'OIT dans les territoires arabes occupés sera présentée séparément au Conseil d'administration à sa session de novembre 2008.

## Références

---

- Accord réglant les déplacements et le passage (AMA), 15 nov. 2005.
- Al-Jazira, 2008: *Arab peace offer «under review»*, consulté le 30 mars à l'adresse <http://english.aljazeera.net>.
- Alpher, Y., 2008: «*Settlement spread and security gestures*», consulté le 8 avril à l'adresse <http://www.bitterlemons.org>.
- Autorité palestinienne (AP), 2007a: *Labour Force Surveys, Rounds Q1-Q4*, janv. - déc.
- , 2007b: *Building a Palestinian State: Towards peace and prosperity*, Paris, 17 déc.
- , 2008a: *The main barriers/checkpoints in the West Bank*, avril.
- , 2008b: Indice mensuel des prix à la consommation, voir <http://www.pcbs.gov.ps>.
- Banque mondiale, 2007a: *Movement and access restrictions in the West Bank: Uncertainty and inefficiency in the Palestinian economy*, résumé analytique, 9 mai.
- , 2007b: *Investing in Palestinian economic reform and development, Report for the Pledging Conference*, Paris, 17 déc.
- , 2007c: *West Bank and Gaza Update. The preconditions for Palestinian economic recovery*, nov.
- , 2007d: *West Bank and Gaza investment climate assessment: Unlocking the potential of the private sector*, rapport n° 39109 – GZ. 20 mars.
- Benvenisti, E., 1989: «*Legal dualism. The absorption of the Occupied Territories into Israel*», West Bank Data Base Project, *The Jerusalem Post*, Israël.
- Bronner, E., 2008: «Palestinians fear two-tier road system», *The New York Times*, 28 mars.
- B'Tselem, 2007a: *Ghost Town, Israel's separation policy and forced eviction of Palestinians from the Center of Hebron*, mai.
- , 2007b: *Ground to a halt. Denial of Palestinians' freedom of movement in the West Bank*, août.
- Bureau central de statistique d'Israël (BCSI), 2007: *Statistical abstract of Israel*.
- Bureau central de statistique palestinien (BCSP), 2007: *Statistical tables*, plusieurs années.
- , 2007a: *A statistical report about Israeli settlements in the Palestinian Territory 2006*, consulté le 18 avril à l'adresse [www.pcbs.gov.ps](http://www.pcbs.gov.ps).
- , 2008: *Labour Force Surveys (October - December 2007), Round (Q4/2007)*, mars.
- Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), 2007a: *Maps – Access and closures – Gaza and West Bank*, déc.
- , 2007b: *Special Focus, The barrier gate and permit regime four years on: Humanitarian impact in the Northern West Bank*, nov.

- , 2007c: *The humanitarian impact on Palestinians of Israeli settlements and other infrastructure in the West Bank*, juillet.
- , 2007d: *The humanitarian impact of the West Bank barrier on Palestinian communities, East Jerusalem*, rapport établi par le BCAH, territoire palestinien occupé, mise à jour n° 7, juin.
- , 2008a: *Humanitarian Situation Update for the oPt*, mars.
- , 2008b: *Special Focus, Increasing need, decreasing access: Tightening control on economic movement*, janv.
- , 2008c: *The humanitarian impact of the West Bank barrier on Palestinian communities, East Jerusalem*, rapport établi par le BCAH, territoire palestinien occupé, mise à jour n° 7/2<sup>e</sup> édition, janv.
- Bureau international du Travail, 1996: *Egalité dans l'emploi et la profession*, rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, rapport III (partie 4B), Conférence internationale du Travail, 83<sup>e</sup> session, Genève, 1996.
- Centre du commerce palestinien (PALTRADE), 2007: *Gaza Terminals, Movement Monitoring Annual Report*.
- , 2008: *Gaza and West Bank Terminals, Movement Monitoring Monthly Report*, janv. - mars.
- Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), 2007: *Examen des rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la convention – Observations finales*, 70<sup>e</sup> session, document CERD/C/ISR/CO/13, juin.
- Confédération syndicale internationale (CSI), 2007: *CSI En Ligne*, 15 juin.
- Conférence arabe du travail, 2008: *Résolution concernant la solidarité avec les travailleurs et le peuple de Palestine*, Charm el-Cheikh, mars.
- Conférence internationale des donateurs pour l'Etat palestinien, 2007: *Déclaration commune de la Présidence et des co-Présidences*, Paris, 17 déc.
- Conseil de l'Union européenne, 2008: *Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur le Proche-Orient*, communiqué de presse 7648/08, 14 mars.
- Conseil des droits de l'homme, 2008a: *Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967*, Assemblée générale, 7<sup>e</sup> session, document A/HRC/7/17, 21 janv.
- , 2008b: *Violation des droits de l'homme résultant des attaques et des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza occupée*, résolutions et décisions adoptées par le conseil à sa 7<sup>e</sup> session, Assemblée générale, document A/HRC/7/L.11, mars.
- Conseil de sécurité des Nations Unies, 2007: *Lettre datée du 23 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies*, Assemblée générale, 62<sup>e</sup> session, document A/62/505-S/2007/630.
- , 2008: *La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne*, 5 846<sup>e</sup> séance, 63<sup>e</sup> année, document S/PV.5846, 26 fév.
- Cooper, H., 2008: «Israel agrees to remove dozens of West Bank roadblocks», *International Herald Tribune*, 31 mars.

- Coordination des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), Israël, 2008: *Presentations to the ILO*.
- Cour internationale de Justice (CIJ), 2004: «Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé», *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances*, avis consultatif, 9 juillet.
- Haaretz, 2008: «At Syria summit, Abbas calls for Arab troops in Palestinian territories», consulté le 29 mars à l'adresse <http://www.haaretz.com>.
- Izenberg, D., 2007: «Labour law applies to Palestinians who work for Israelis in W. Bank, court rules», *Jerusalem Post*, 11 oct.
- Jerusalem Institute for Israel Studies (JIIS), 2008: *Demographic statistics at end of 2006*, voir <http://www.jiis.org.il>.
- Kav LaOved, 2007: *A workshop for Palestinians workers employed by Israelis in West Bank industrial zones*, 3 déc.
- , 2008: *West Bank Palestinian workers employed in Israeli settlements: we'll fight for our rights under Israeli labour law*, 11 janv.
- Kershner, I., 2008: «Middle East peace talks resume», *The New York Times*, 8 avril.
- Khatib, G., 2008: «Empty gestures destroy credibility», consulté le 7 avril à l'adresse <http://www.bitterlemons.org>.
- Maison Blanche, 2007: Accord lu par le Président Bush à la Conférence d'Annapolis, Maryland, communiqué de presse, 27 nov.
- Nations Unies, 2004: *Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2 août, document A/RES/ES-10/15.
- , 2008a: *Message du Secrétaire général au Sommet de la Ligue des Etats arabes*, prononcé par M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Damas, 29 mars.
- , 2008b: *Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, 62<sup>e</sup> session, document A/RES/62/108, janv.
- Near East Consulting, 2007: *Palestine Poverty Monitor: March 2006 – May 2007*.
- Ofran, H., 2008: «The death of the settlement freeze – 4 months since Annapolis», *Peace Now*, mars.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2008: *Coopération pour le développement – Rapport 2007*, vol. 9, n° 1.
- Palestinian Center for Policy and Survey Research (PCPSR), 2008. *Full analysis – PSR poll n° 27*, 13-15 mars.
- Protocole d'Hébron, 1997: *Protocole relatif au redéploiement concernant Hébron*, 17 janv.
- Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA), 2007: *The Jerusalem Statement*, consulté en novembre à l'adresse [www.passia.org](http://www.passia.org).

# Annexe

---

## Liste des interlocuteurs

### Institutions palestiniennes

#### Autorité palestinienne

##### Ministère du Travail

Samir Abdullah, ministre du Travail et ministre de la Planification

Hassan Al-Khatib, vice-ministre

Nasser Katami, assistant adjoint, Affaires relatives à l'administration du travail

Samer Salameh, directeur général, Formation professionnelle

Asef Said Asa'd, Direction générale de la coopération arabe et internationale et des relations publiques

Hani Al-Shanti, directeur du Département de la coopération internationale

Mahdi Kleibo, conseiller spécial et chef de Cabinet

##### Ministère des Affaires sociales

Najat Alaridi, assistance du vice-ministre

Daoud Deek, directeur général, Unité des affaires du Cabinet

Basima Soboh, directrice, Département des relations publiques et de la communication

Maisoon Wehaidi, directrice générale, Services sociaux et réadaptation

Basima Abu-Sway, directrice générale, Département de la famille et de l'enfance

##### Ministère de l'Economie nationale

Ziad Karablieh, directeur général, Relations économique internationales

Reem Najjar, ministre consultante pour l'aide financière internationale

Raafat Rayan, directeur de l'Unité des organisations internationales

Nofal Abdel-Hafiz, assistant du sous-secrétaire

##### Ministère de la Planification

Cairo Arafat, directrice générale, Gestion et coordination de l'aide

##### Ministère de la femme

Khouloud Daibes-abu dayyeh, ministre

Salwa Hdeib/Qannam, vice-ministre

Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR)

Mohammad Shtayyeh, président

Organisation de libération de la Palestine (OLP)/Membres du Conseil législatif palestinien (CLP)

Saeb Erakat, Département des négociations

Naser Al-Qudweh, président, Fondation Yasser Arafat

#### Organisations de travailleurs, d'employeurs et autres organisations

Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Naplouse

Shaher Sae'd, secrétaire général

Nasser Younis, président, Union des transports de la Palestine

Ghada Abu Ghalyoon, coordonnatrice, Département international

Fathi Naser, conseiller juridique, Département des affaires publiques

Saed Jian, membre du comité exécutif, Naplouse

Suhail Khader, membre du comité exécutif et président de l'Union du tourisme

Manuel Abdel-Aal, membre du comité exécutif et secrétaire de l'Unité juridique

Amna A.J. Mafarja, Département de la femme, Ramallah

Fawzan Eiwadah, membre du comité exécutif

Ibrahim Thwaib, membre du comité exécutif

Bayer Saeed, membre du comité exécutif et secrétaire de l'Unité des jeunes

Mustafa Jeni, membre du comité exécutif

Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Gaza

Ayesh Ebaid, secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de la construction et de la menuiserie

Tariq Al Hindi, secrétaire de la PGFTU, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de l'agriculture

Salama Abu Zu'ater, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs des services de santé et président du Département juridique

Elias Al Jelda, secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs des services de santé et président du Département de l'organisation, PGFTU

Baker Al Jamal, secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de l'éducation, président, Département de la santé et de la sécurité au travail

Fayez Lubad, secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs municipaux

Abdul Raouf Elyian, trésorier de l'Union générale des travailleurs de la métallurgie

Abdul Raouf Mahdi, secrétaire, Relations internationales

Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), Al-Ram

Ahmad Hashem Zoghayyer, président



Jamal Jawabreh, directeur

Ali Mohanna, directeur, Département des PME

Nazih Nardawi, Département de l'information

Chambre de commerce de Gaza

Mohammed Salem Qudwah, gouverneur et président, Chambre de commerce de Gaza

Mahmoud Yaziji, président, Commission des relations publiques, Chambre de commerce de Gaza

Chambre de commerce et d'industrie de Naplouse (NCCI)

Husam Hijjawi, secrétaire général

Omar Hashem, vice-président

Nameer T. Khayyat, directeur général

Al-Haq, Ramallah

Shawan Jabarin, directeur général

Wesam Ahmad, assistant de programme

Naser Rayyes, chercheur juridique

Université d'Al-Qods, Jérusalem

Fadwa Allabadi, directrice, Insan Center for Gender and Women's Studies

Business Women's Forum

Samira Hulaileh, secrétaire générale

Amal Moughrabi, membre du conseil

Association des femmes de Jérusalem

Nida Zalatimo, administratrice

Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA)

Mahdi Abdul Hadi, président

Association des hommes d'affaires palestiniens

Majed Maale, directeur

Association des femmes d'affaires palestiniennes (ASALA)

Reem Abboushi, directrice

Bureau central palestinien de statistique (BCSP)

Loay Shabaneh, président

Suha Kana'n, responsable pour les questions de main-d'œuvre

Mahmoud Jaradat, assistant du président pour les questions statistiques

Ameneh Khaseib, directrice, Département de la comptabilité nationale

Einayeh Ziydan, directrice générale, Statistiques démographiques et sociales

Fédération palestinienne des industries, Ramallah

Bassim Subhi Khoury, président du conseil

Fonds d'investissement de la Palestine

Jamal Haddad, directeur des relations avec les entreprises, porte-parole

Centre du commerce palestinien (PALTRADE)

Amjad Al-Qasas, responsable, Développement du commerce

## Institutions israéliennes

### Gouvernement d'Israël

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail

Avner Amrani, coordonnateur principal des recherches, Division des relations professionnelles

Shlomo Ytzhaky, chef, Relations professionnelles

Ministère des Affaires étrangères, Jérusalem

Aharon Leshno Yaar, directeur général adjoint, chef, Division de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales

Rony Adam, directeur, Département des affaires politiques concernant les Nations Unies

Orli Gil, directeur, Département des organisations internationales

Coordination des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT)

Major général Yossef Mishlev, coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires

Lieutenant-colonel Baruch Dov Persky, chef, Service économique

Lieutenant-colonel Daniel Beaudoin, Service des relations extérieures

### Organisations de travailleurs et d'employeurs et autres organisations

Fédération générale du travail en Israël (Histadrout)

Nawaf Massalha, président, Département international

Avi Edri, président, Union des travailleurs des transports

Avital Shapira-Shabirow, directrice des activités internationales, Département international

Yousef Kara, représentant de l'Histadrout devant l'OIT

Jado Farhat, coordonnateur

Samar Break, représentante, Activités des femmes

Haitham Abu-Awad, enseignant, Masa'dah High School

Association des fabricants d'Israël

Avi Barak, chef, Division du travail et des ressources humaines

Dan Catarivas, directeur, Division du commerce extérieur et des relations internationales, directeur, World Trade Center, Israël

Pollack Ishai, directeur adjoint, Fédération des agriculteurs d'Israël

Uri Rubin, président de Rubingroup; président, Comité du travail; président, conseil d'administration, HKB

Yair Rotlevi, président du conseil, Argaman Industries Ltd

Daphna Nitzan-Aviram, directrice, Département de la recherche et de la stratégie économiques, Division de l'économie

## Organisation des Nations Unies et organisations internationales

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)

Robert H. Serry, coordonnateur spécial

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme d'assistance au peuple palestinien

Jens Toyberg-Frandzen, représentant spécial

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), territoire palestinien occupé

Manuel Bessler, chef du bureau

Allegra Pacheco, cheffe adjointe du bureau

Saad Abdel-Haq, analyse des affaires humanitaires, Groupe de coordination sur le terrain, Naplouse

Ray Dolphin, consultant

Adeeb Salaman, assistant, Affaires humanitaires

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), territoire palestinien occupé

Giuseppe Caladruccio, chef du bureau

Programme alimentaire mondial (PAM), territoire palestinien occupé

Christine van Nieuwenhuyse, représentante, directrice nationale, PAM, Rive occidentale et Gaza

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Alia El-Yassir, directrice de programme

Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Karen Abu-Zayed, commissaire générale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Luigi Damiani, coordonnateur de programme

Bureau du représentant du Quatuor, Jérusalem

Ana Gallo-Alvarez, cheffe adjointe de la mission

Henriette Kolb, conseillère, coordination des donateurs

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Katharina Ritz, cheffe de mission

Eloi Fillion, coordonnateur de la protection

Commission européenne, Unité d'assistance technique (Rive occidentale, Gaza)

Roy Dickinson, chef des opérations

Banque mondiale, bureau national, Rive occidentale et Gaza

A. David Craig, directeur, Département de la Rive occidentale et de Gaza

## Représentants de gouvernements nationaux

Consulat général des Etats-Unis d'Amérique

Heather E. Kalmbach, responsable, questions politiques

Michael J. Schreuder, responsable, questions économiques

Jonathan Carpenter, chef, Département de l'économie

Bureau du représentant de la Norvège devant l'Autorité palestinienne

Ingrid Marie Mikkelsen, deuxième secrétaire, Développement

## Autres réunions

B'Tselem – Centre israélien d'information sur les droits de l'homme dans les territoires occupés

Risa Zoll, directrice, Relations internationales

Community, Habitat and Finance International (CHF)

Lana Abu Hijleh, directrice nationale, Rive occidentale et Gaza

Gisha – Centre juridique pour la liberté de circulation

Sari Bashi, directrice exécutive

Kav LaOved

Hanna Zohar, directrice

Salwa Alinat, Kav LaOved-Rive occidentale

Roy Wagner, Département des relations extérieures

Shishten Sedregan, membre du comité de direction

Médias

Simone Korkus, journaliste

## Golan syrien occupé

Majd Abu Saleh

Kanj Sleiman Abu Saleh

Mahmoud Sleiman Abu Saleh

Salah Moughrabi

Saeed Farhat

Thaer Abu Saleh

## Réunions à Damas, République arabe syrienne

Diala Haj Aref, ministre des Affaires sociales et du Travail

Naouf Al Faris, gouverneur de la province de Qunietara

Milad Ateieh, directeur, Organisations internationales, ministère des Affaires étrangères

Ahmad Habbab, secrétaire, Relations internationales et arabes, Fédération générale des syndicats en République arabe syrienne

Ahmad Al Hassan, chef, Section du travail, Fédération générale des syndicats

Rakan Ibrahim, directeur, Travail, ministère des Affaires sociales et du travail

Amneh Al Rehban, directrice, Relations arabes, ministère des Affaires sociales et du Travail

Izat Al Saleh, chef, Unité de l'information, ministère des Affaires sociales et du Travail

Yehia Al Din Al Suleq, interprète, ministère des Affaires sociales et du Travail

### Confédération internationale des syndicats arabes (CISA)

Rajab M. Maatouk, sous-secrétaire général, chef, Relations internationales et migrations

Tohmeh Al Jawabra, assistant du secrétaire général pour les relations arabes

Jamal Shmeisat, assistant du secrétaire général pour les commissions spéciales et la législation du travail

Farouk Saad, directeur, Relations internationales et migrations

## Réunions au Caire, Egypte

Mohamed M. Sobeih, assistant du secrétaire général, Ligue des Etats arabes

Ahmed Mohamed Luqman, directeur général, Organisation arabe du travail